

Un projet de Parc Naturel Régional pour le territoire Rance-Côte d'Emeraude



Vue aérienne de l'estuaire de la Rance.

Sommaire

I. Un territoire pertinent de terre et de mer

- A. Des frontières facilement identifiables p.6
- B. Un découpage administratif qui correspond aux limites naturelles du territoire p.8
- C. Une population qui croît légèrement p.8

II. Une forte cohérence unit tous les éléments constitutifs de ce territoire

- A. Un territoire modelé par l'histoire p.10
 - 1. Le temps des Coriosolites p.10
 - 2. L'occupation romaine p.10
 - 3. L'arrivée des Bretons et le Haut Moyen-Age p.12
 - 4. La féodalité et les échanges fluviaux p.12
 - 5. «L'âge d'or» du commerce ou le pilotage par la mer p.14
 - 6. Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : l'attractivité touristique et le rebond économique p.16
- B. De remarquables patrimoines, atouts majeurs du territoire p.20
 - 1. Un patrimoine naturel et paysager exceptionnel p.20
 - a. Des atouts naturels et paysagers remarquables p.20
 - Un ensemble où terre et mer s'interpénètrent p.20
 - Des sites d'intérêt géologique majeur p.21
 - Des paysages intimement liés les uns aux autres p.22
 - Des milieux et des habitats naturels variés p.24
 - L'un des territoires floristiquement les plus riches des côtes de la Manche en Bretagne p.26
 - Une faune exceptionnelle et riche, caractérisée par des espèces du milieu littoral et migratrices p.27
 - . Les oiseaux p.27
 - . Les mammifères p.28
 - . Les reptiles et les batraciens p.28
 - . Les poissons p.29
 - Des fonctions écologiques variées p.30
 - b. Mais un patrimoine naturel confronté à de nombreux risques p.30
 - De nombreuses mutations à l'œuvre p.30
 - Des risques d'atteinte aux ressources naturelles p.30
 - Des enjeux pour demain p.30
 - 2. Un patrimoine culturel matériel et immatériel identitaire très marqué p.31
 - a. Un patrimoine riche et diversifié p.31
 - Un patrimoine reconnu p.31
 - Un patrimoine maritime d'exception p.31
 - De nombreux vestiges archéologiques préservés p.31
 - Une architecture rurale identitaire p.31

- b. Des architectures locales caractéristiques p.32
 - L'architecture austère de Saint-Malo p.32
 - L'architecture de défense des forts Vauban p.32
 - L'architecture sobre des Malouinières p.32
 - Une architecture balnéaire ostentatoire p.32
 - L'architecture chaleureuse des faluns p.32
 - L'architecture ferroviaire de brique et de béton p.32
- c. Un territoire de culture, une terre de voyageurs p.34
- d. Un patrimoine à sauvegarder et à valoriser p.36

- C. Une dynamique territoriale fondée sur de nombreux réseaux d'acteurs p.38
 - 1. Un territoire pour les activités humaines p.38
 - a. Un bassin de vie pour les habitants p.38
 - b. La terre et la mer, comme socle de nombreuses activités économiques du territoire p.39
 - c. Un système productif diversifié p.39
 - d. Un territoire touristique clairement identifié p.42
 - e. Une dynamique territoriale animée par de puissants réseaux d'acteurs p.42
 - 2. Des mutations et des défis économiques p.43
 - a. Changements d'air p.43
 - b. De nouveaux défis p.43

III. Une charte pour notre territoire

- A. Une démarche mobilisatrice p.44

- B. Des ambitions partagées p.44

Annexe

- Les membres du Conseil Scientifique et Prospectif p.45



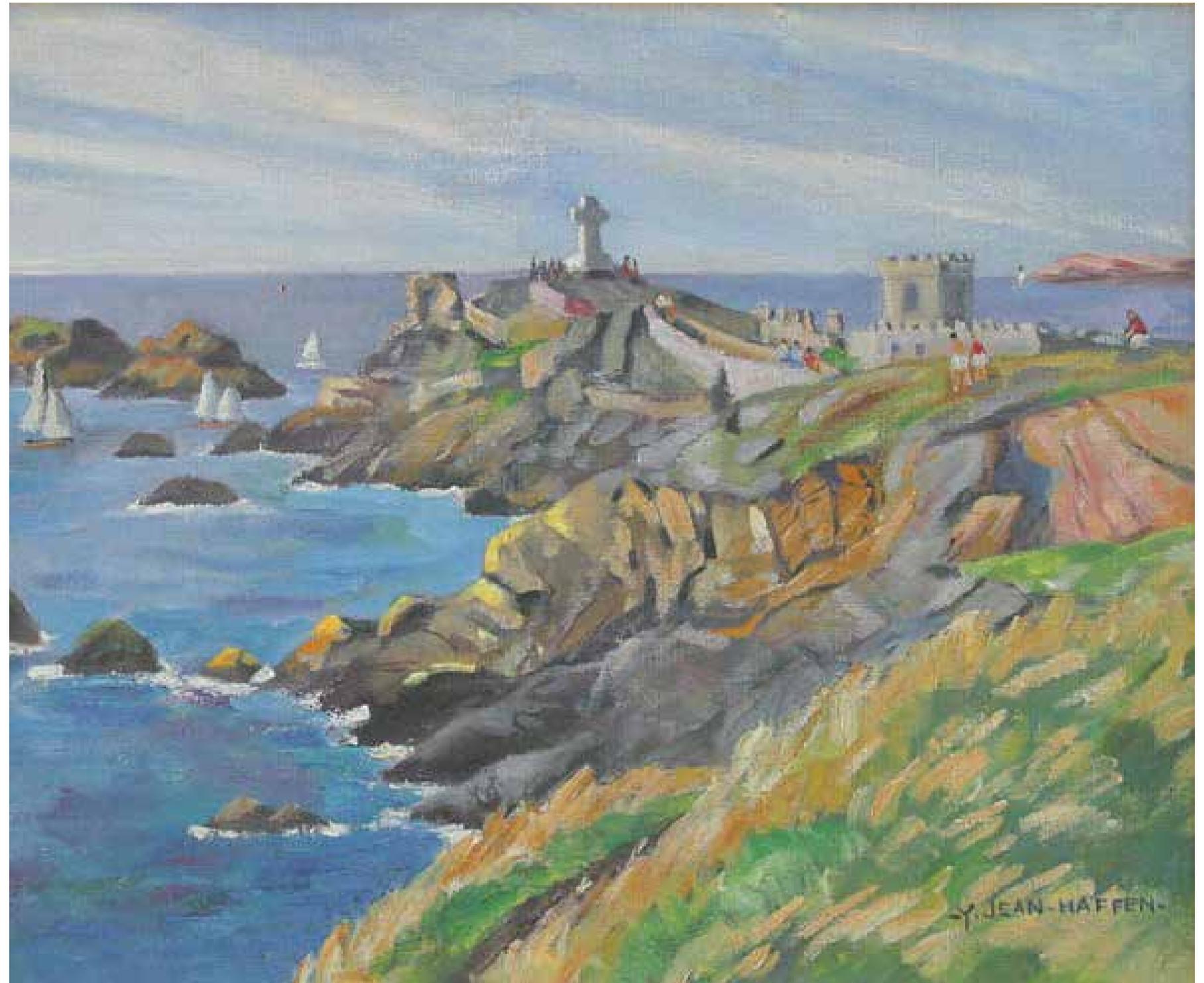
En partenariat avec **COEUR Émeraude** (Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Émeraude) et le **CAUE 22** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire ayant volontairement choisi un mode de développement basé sur la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels paysagers et culturels, considérés comme riches et fragiles. C'est l'Etat qui décerne le label PNR pour 15 ans. La charte du Parc, pièce maîtresse du projet, décrit les modalités de sa réalisation.

Le projet du PNR « **Rance-Côte d'Emeraude** » se place dans cette perspective, à côté des deux PNR bretons déjà en place, l'un depuis 1969 - le Parc Naturel Régional d'Armorique -, l'autre depuis 2015 - le Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan-.

En réponse aux attentes de l'Art. R.333-4 du Code de l'Environnement, et pour répondre aux critères de classement des PNR, ce présent document a trois objets :

- tout d'abord, présenter les limites géographiques du projet de territoire Rance-Côte d'Emeraude retenu et montrer **la pertinence de ce territoire de terre et de mer** (I);
- ensuite, montrer combien ce territoire de projet trouve son originalité dans **la forte cohérence** qui unit tous ses éléments constitutifs (II)
- enfin, décliner les **grandes lignes de son projet de Charte**, qui, établit à partir d'une démarche participative, exprime la mobilisation des forces vives du territoire autour de grandes ambitions (III).



La pointe du Décollé, à Saint-Lunaire, Yvonne Jean-Haffen (1895-1993), entre 1930 et 1940. Dinan, maison de l'artiste

I. Un territoire pertinent de terre et de mer

Le territoire Rance-Côte d'Emeraude doit sa physionomie à sa géologie singulière. Il se distingue nettement des paysages moins variés des grandes baies qui l'entourent : d'un côté, **à l'ouest**, la baie et les hautes falaises de Saint-Brieuc, au-delà du bassin versant de l'Islet ; d'un autre côté, **à l'est**, la baie lisse et plate du Mont-Saint-Michel et la dépression des marais de Dol. La nature, faite de terre et de mer, ordonne son organisation ; fragilisée, elle nécessite ménagement et attention en permanence.

L'appellation *Rance-Côte d'Emeraude*, utilisée pour caractériser le territoire de projet PNR, constitue une dénomination fédératrice dans laquelle tous les acteurs, de l'est à l'ouest, du nord au sud, se retrouvent et s'identifient. Ce vocable *Côte d'Emeraude*, selon son auteur (Eugène Herpin, au XIX^{ème} siècle), réunissait, dans un ensemble unique, tous les lieux de la côte et leur arrière-pays. « Emeraude », disait-il, à cause de « la symphonie des verts des plus verts qui caractérisait l'océan ».

Ce territoire est encadré, **au nord**, par une frange littorale rocheuse, délimitée à l'ouest par les remarquables falaises gréseuses de Fréhel et d'Erquy, à l'est par les falaises de Cancale. Ce rempart rocheux est ponctué par quatre estuaires dont la majestueuse ria de la Rance, qui assurent une interpénétration entre la mer et la terre. **Au sud**, de remarquables paysages forment une limite naturelle.

Ainsi, les **frontières du territoire** sont facilement identifiables, tandis que les **découpages administratifs** en confortent les limites naturelles. Sa **population** croît légèrement, surtout grâce à un solde migratoire positif.



Carte de situation du territoire du Projet de Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude

A. Des frontières facilement identifiables

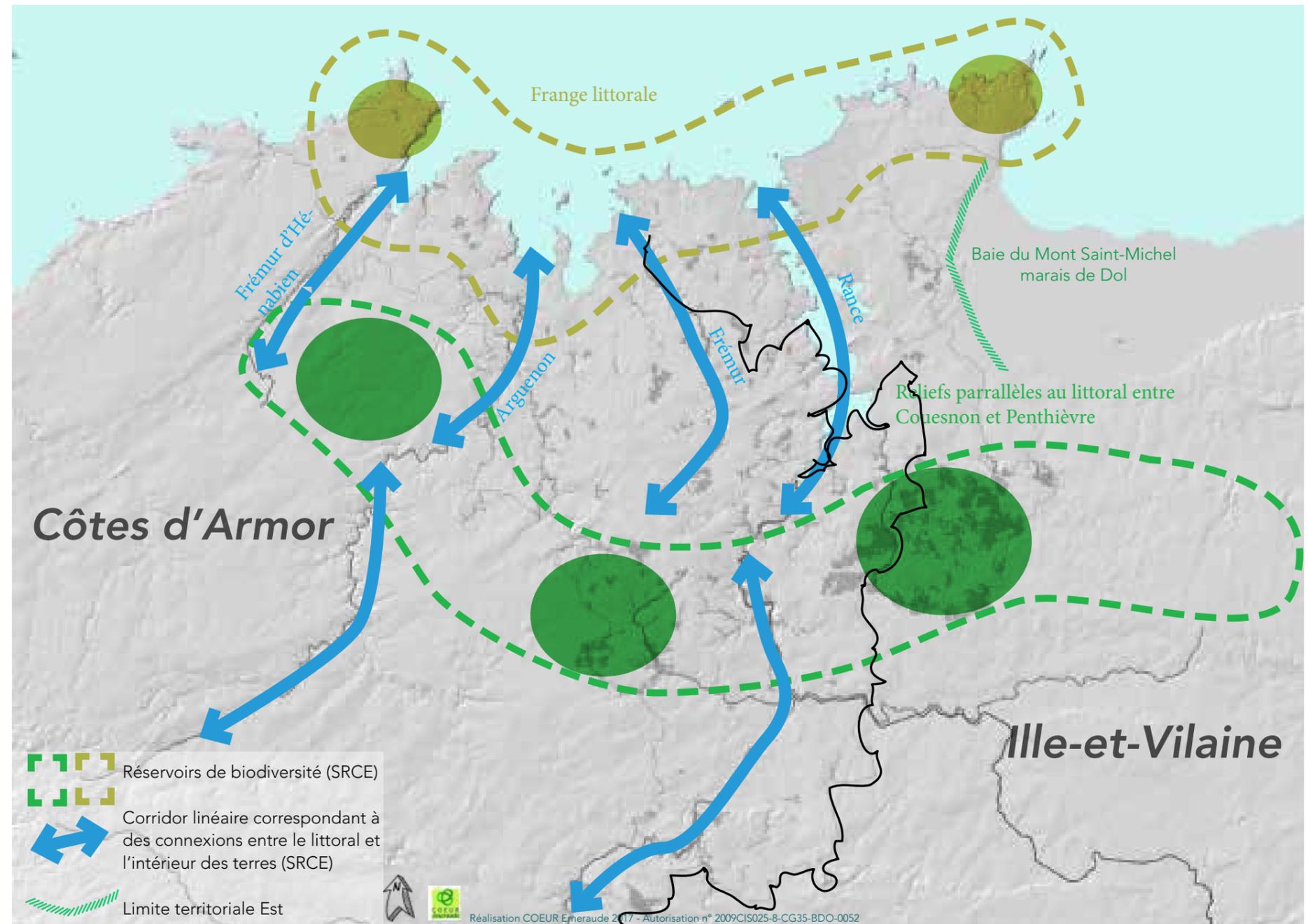
Le périmètre de l'ensemble Rance-Côte d'Emeraude est « borné » dans le paysage physique par des éléments topographiques bien identifiés :

- Au Nord, sur la **côte d'Emeraude**, la mer et le rivage. Ce trait de côte, qui s'étire sur une quarantaine de kilomètres entre le **Cap Fréhel** et la **Pointe du Grouin**, est constitué d'une succession de **baies** (la Fresnaye, Beaussais, le Havre de Rothéneuf...), de **plages** et d'**anses** (la Guimorais, l'anse du Guesclin...) et de **pointes rocheuses** avancées dans la mer (pointes du Décollé, de la Garde-Guérin, du Chevet, du Moulinet...) qui sont autant des points de vue fameux. Cette côte concentre des **sites remarquables** de landes littorales, d'îlots (les Ebihens, île Agot), de dunes et de hautes plages, de pelouses aérohalines, de slikkes et de schorres des estuaires, de prés salés et d'îles et d'îlots rocheux (Les Ebihens, l'île Agot...). Deux fois par jour, le jusant découvre de larges étendues de sable et de rochers qui révèlent une incroyable variété d'organismes marins.

- Au Sud, **le long de la Rance, les contreforts des collines de Bécherel constituent des limites naturelles avec le bassin de Rennes**. Plus précisément, **le territoire est délimité par trois grands ensembles boisés** juchés sur des reliefs : les massifs de Coëtquen et du Mesnil, intégrés dans le périmètre du PNR (au sud-est) ; le massif granitique du Hinglé et les hauteurs de Rophémel adossés au bois d'Yvignac (au sud) ; le massif de Brandefer et le massif de la Hunaudaye (au sud-ouest). Ces massifs s'associent avec les carrières et les landes continentales pour former un ensemble identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE, juillet 2015), en tant que « reliefs parallèles au littoral entre Couesnon et Penthièvre », formant un exceptionnel réservoir de biodiversité.

- A l'Est, la dépression des **marais de Dol** délimite le territoire.

- Des **fleuves côtiers** relient ces grands ensembles : le Frémur d'Hénanbihen, l'Arguenon, le Frémur de Saint-Briac et Lancieux et la Rance.



Des frontières naturelles évidentes

- Cette organisation est complétée par des **plateaux agricoles bocagers** en interfluviaux, caractérisés par une **importante trame bocagère**, à laquelle s'associent des vergers, des petits boisements, des arbres isolés et de nombreuses zones humides.

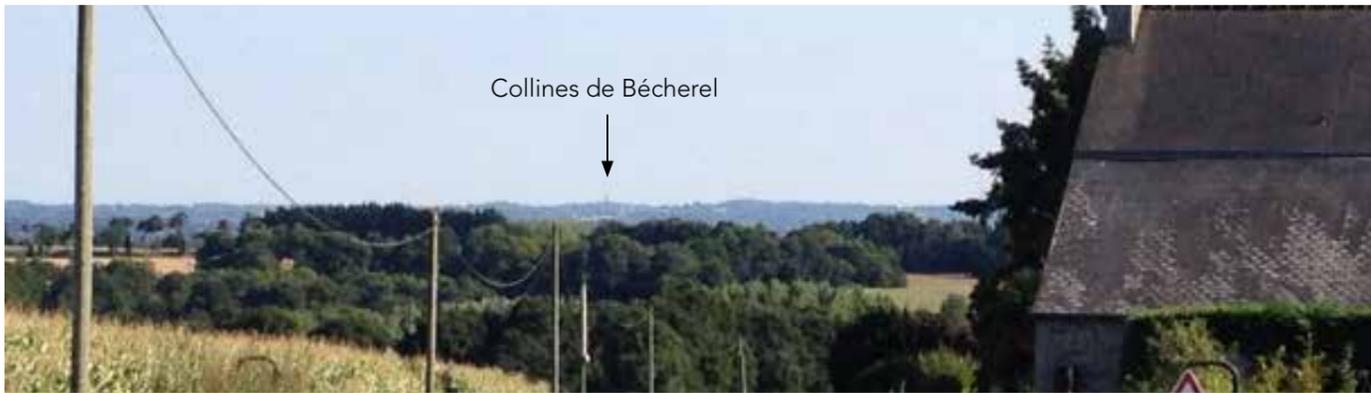
Il est intéressant de noter que ces composantes du « bornage » s'organisent en une figure symétrique du territoire vu en plan, dessinant en creux les contours de l'entité Rance-Côte d'Emeraude.

De manière schématique et à l'échelle de l'ensemble du territoire, les patrimoines naturels s'organisent selon quatre ensembles majeurs :

- Au Nord, la mer et le rivage, les fonds marins, et la succession de baies, et de pointes
- Au Sud, les grands ensembles boisés de la Hunaudaye, de Yvignac de Coëtquen et du Mesnil
- A l'Est, les marais de Dol
- Les fleuves côtiers reliant ces grands ensembles : Frémur d'Hénanbihen, Arguenon, Frémur, Rance
- Les plateaux en interfluviaux caractérisés par une trame bocagère



L'horizon de la Manche constitue la limite Nord du territoire.



La limite Sud du territoire Rance-Côte d'Emeraude depuis les hauteurs du plateau du Hinglé. La crête est très identifiable par son clocher et l'antenne relai sur l'horizon qui vient borner la plaine des faluns.



Les hauteurs du bassin versant de l'Islet délimitent la frange Ouest du territoire.



La limite Est du territoire est matérialisée par la dépression des marais de Dol, tournée vers le Mont-Saint-Michel



Le Tertre forestier de Brandefer fait aussi partie des reliefs très identifiables qui bornent le territoire, ici dans le secteur Sud-Ouest à Plancoët.



La lisière de la forêt domaniale du Mesnil constitue la limite Est du territoire Rance-Côte d'Emeraude



Au Sud-Ouest, le territoire s'appuie sur la lisière des boisements d'Yvignac

B. Un découpage administratif qui correspond aux limites naturelles du territoire

-Le territoire du projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude est situé dans le nord-est de la région **Bretagne**, et s'étend sur deux départements : les **Côtes d'Armor** (22), et **l'Ille-et-Vilaine** (35). Il comprend 63 communes (46 dans les Côtes d'Armor et 17 en Ille-et-Vilaine). Délimité, à l'ouest, par le Cap Fréhel (sur la commune de Plévenon), à l'est, par la pointe du Grouin (sur la commune de Cancale) et, au sud, par la Mer des Faluns (en Pays d'Evran) et par le Lac de Rophémel, ce territoire s'étend sur une superficie de **821 km²**.

- Le territoire du projet est organisé autour de **trois villes** qui polarisent les grands équipements (santé, justice, enseignement...) ; **Saint-Malo** (45 980 habitants en 2014), **Dinan** (11 440 habitants), **Dinard** (10 400 habitants). Elles accueillent 30% du total de la population. Ces trois villes sont à la tête de trois aires urbaines dont l'importance croît, du fait de l'augmentation du nombre de communes dont une part importante de la population (40%) vient travailler au centre de ces villes. D'où une augmentation continue des migrations quotidiennes domicile-travail.

- L'ensemble Rance – Côte d'Emeraude, c'est aussi un **chapelet de villes plus petites**, qui constituent une frange littorale urbanisée et discontinue, entrecoupée de sites naturels : on dénombre ainsi une dizaine de communes « les pieds dans l'eau » (Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Lunaire, Dinard, Saint-Briac-sur-Mer, Lancieux...), souvent consacrées « villes balnéaires ».

A l'arrière de cette bande côtière, se développent aussi des communes plus rurales, mais dont l'image et les activités se confondent souvent avec celles des communes de la côte (comme Ploubalay, Plancoët ou Matignon). Autrefois reliées entre elles par des liaisons ferroviaires aujourd'hui abandonnées, ces communes côtières et rurales sont

désormais unies par un réseau dense de routes, chemins et autres voies vertes ou pistes cyclables.

- Le périmètre du territoire de projet du Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude englobe, en tout ou partie, deux communautés d'agglomération : **Saint-Malo Agglomération** et **Dinan Agglomération** et deux Communautés de communes : **Communauté de communes Côte d'Emeraude** et **Communauté de communes Bretagne Romantique**.



Un projet qui lie les intercommunalités

C. Une population qui croît légèrement

- **Une population importante** : en 2014, 132 000 habitants étaient recensés sur le territoire du PNR; la population de St Malo, «ville - porte» du Parc, n'étant pas ici prise en compte. - 81 500 habitants répartis sur 61 000 hectares sur la partie costarmoricaine, - 50 500 habitants répartis sur 21 500 hectares sur la partie Ille-et-Vilaine.

A l'horizon 2040, on estime de 180 000 à 210 000 le nombre d'habitants du périmètre, avec un vieillissement de la population prononcé dans un premier temps, puis un rajeunissement par la suite, du fait de l'arrivée de populations plus jeunes.

- **Une démographie « vieillissante »** : la proportion des +65 ans est relativement élevée (21% de la population) et augmente régulièrement : ce vieillissement de la population est géographiquement marqué sur le littoral et autour du bassin de la Rance, lieux de résidences secondaires. La forte part des retraités constatée au sein du territoire s'explique par l'augmentation des départs, le vieillissement de la population et l'attractivité du périmètre pour cette catégorie de population. De son côté, la proportion des jeunes (moins de 30 ans) est de 33% : elle est plutôt élevée dans les zones rétro-littorales et rurales.

- **Une population active** dominée par les employés (32% des emplois) et les ouvriers (23% des emplois). Ces classes dominantes sont relativement plus élevées qu'au niveau régional. Les cadres, professions intermédiaires et professions intellectuelles supérieures représentent le tiers des emplois tandis que les catégories d'artisans, de chefs d'entreprises et commerçants en représentent 8,5%.

- **Une forte proportion de propriétaires** : alors qu'une part importante (65%) de la population est propriétaire de sa résidence principale, le territoire se caractérise par un taux de résidence secondaire élevé (et croissant) : 25%, contre 13,3% au niveau régional et 9,5% au niveau national. La forte pression foncière qui s'exerce sur le territoire constitue un frein à la mixité sociale et au rajeunissement de la population.



II. Une forte cohérence unit tous les éléments constitutifs de ce territoire

Le territoire du projet de PNR trouve sa cohérence dans la force de tous les liens qui unissent les éléments qui le constituent : tout d'abord, une **histoire** partagée au cours des siècles entre tous ses habitants (A); ensuite, de **remarquables patrimoines** qui sont des atouts souvent sans pareils (B); enfin, une **dynamique économique et sociale** très puissante entre tous les habitants fondée sur d'innombrables réseaux d'acteurs (C).

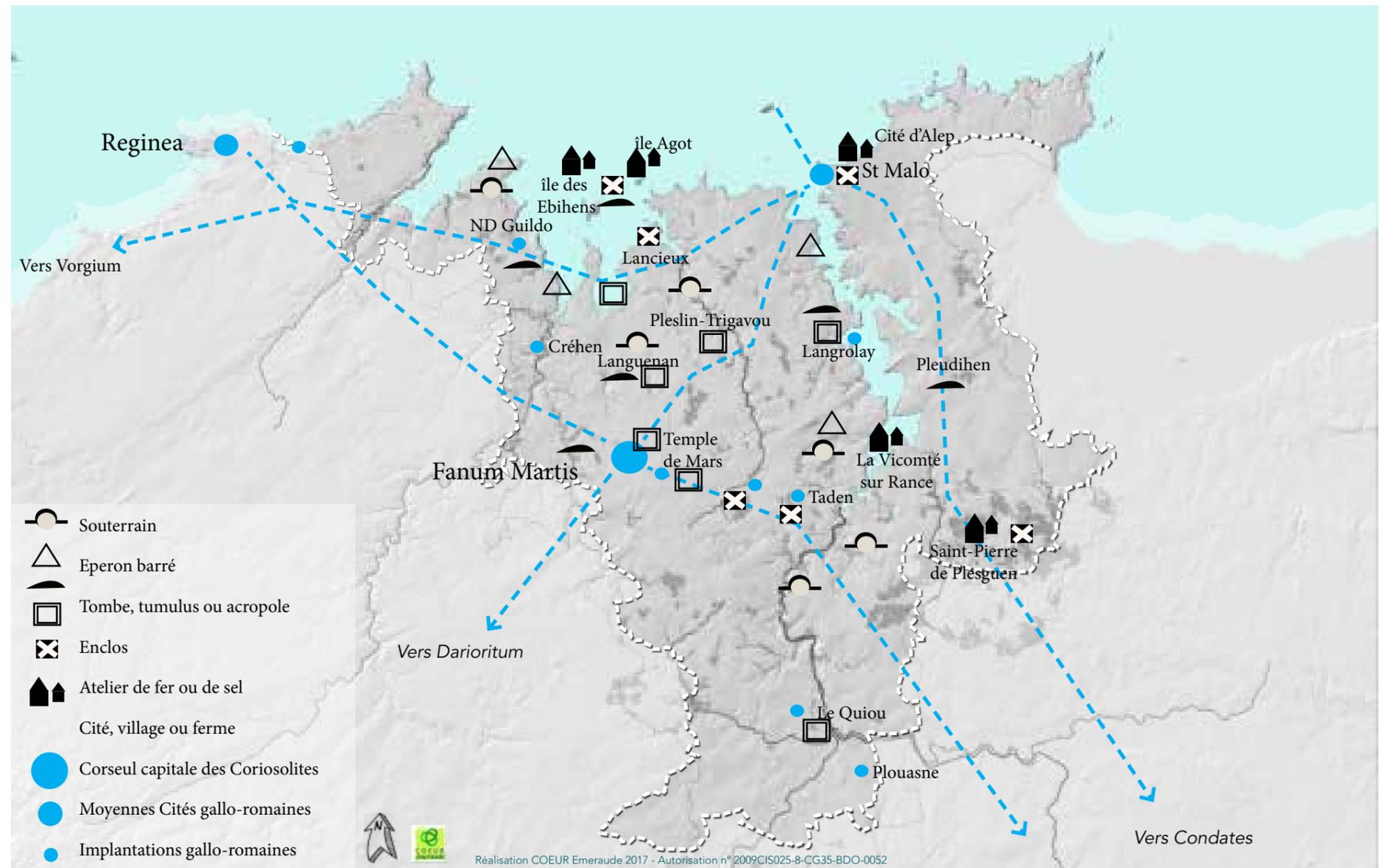
A. Un territoire modelé par l'histoire

Tout au long des siècles, les contrées et habitants du périmètre du projet de PNR ont partagé une **histoire commune**, depuis le temps des Coriosolites jusqu'à nos jours. Un regard sur les **grands moments** de son histoire révèle que les échanges continus entre tous les acteurs ont sans cesse contribué à structurer un ensemble de relations très puissantes entre tous les habitants.

1. Le temps des Coriosolites

Après l'âge des « pierres debout » (celui des dolmens et des menhirs) et l'âge du bronze (celui des tumulus), c'est lors de l'âge du fer (vers 700 avant J.C) que le territoire du projet de PNR devient celui des **Coriosolites**, celui d'une de ces populations d'origine celtique qui, avec les Redones, les Osismes, les Vénètes et les Namnètes, ont envahi la partie Ouest de la Gaule, appelée « *Aremoricae* », ou « *Armorique* ». **Fanum Martis**, aujourd'hui Corseul, devint leur capitale. Excellents marins, ils firent déjà commerce de produits très divers (sel, céramiques...) avec les îles britanniques, Jersey jouant un rôle d'étape dans ces échanges. Guerriers, ils n'hésitèrent pas à construire des camps fortifiés dont on retrouve trace à la pointe du Meinga, à Saint-Coulomb, ou à Erquy.

Les Coriosolites, à l'instar des Vénètes, battirent une **monnaie** « nationale » qui s'imposait sur tout le littoral et les rives de la Rance, ce qui supposait déjà un certain degré d'organisation économique et constituait les signes d'une revendication de souveraineté.



De la protohistoire à l'occupation gallo-romaine : un territoire riche de vestiges archéologiques

2. L'occupation romaine

A partir de 57 avant J.C, César commence la conquête de la Gaule et soumet l'Armorique. Face aux vives réactions des Coriosolites, César envoie trois légions pour réprimer les révoltes. S'instaure ensuite une « paix romaine » au cours de laquelle se multiplient les voies de communication, tandis que se développent **de grandes exploitations agricoles** (Le Quiou), se construisent des **temples** et des **théâtres** (à Fanum Martis ou à Langrolay-sur-Rance) ou des **ports** (Taden).

La capitale, Corseul, est éloignée de la mer mais le long d'une grande voie de communication de l'époque : les

colonnes, les chapiteaux, les inscriptions qui y furent découverts confirment bien le rôle de la ville antique. A l'est du bourg actuel, s'élèvent encore les immenses ruines du **temple du Haut-Bécherel** et les **colonnes de Jupiter**. Après une grande période d'accalmie, vers le Bas-Empire, se multiplient les raids des « barbares » (Francs, germaniques), tandis que se construisent les **ouvrages de défense** (comme à Alet, en Saint-Malo). L'absence de remparts dans les villes centrales entraînent alors le déclin de Corseul (dont le rôle de capitale est transféré à Alet) et explique de fortes modifications de frontières : les Coriosolites abandonnent aux Vénètes le sud de leur territoire (La Gacilly, Langon) mais récupèrent en contrepartie la partie maritime, de la Rance au Couesnon.



Le menhir de Saint-Samson-sur-Rance

Une occupation du territoire très ancienne



Allée couverte de la forêt de Tressé



Alignement de menhirs à Pleslin-Trigavou



La domus du Clos Mulon à Corseul



Temple de Mars à Corseul



Quartier commercial de Monterfil à Corseul (C) Franck Galivel



Villa gallo-romaine de Langrolay-sur-Rance



Bol en sigillée - 80 -120 après JC (C)Franck Galivel



Epingle et bule en alliage cuivreux (C) Emanuelle Collado INRAP

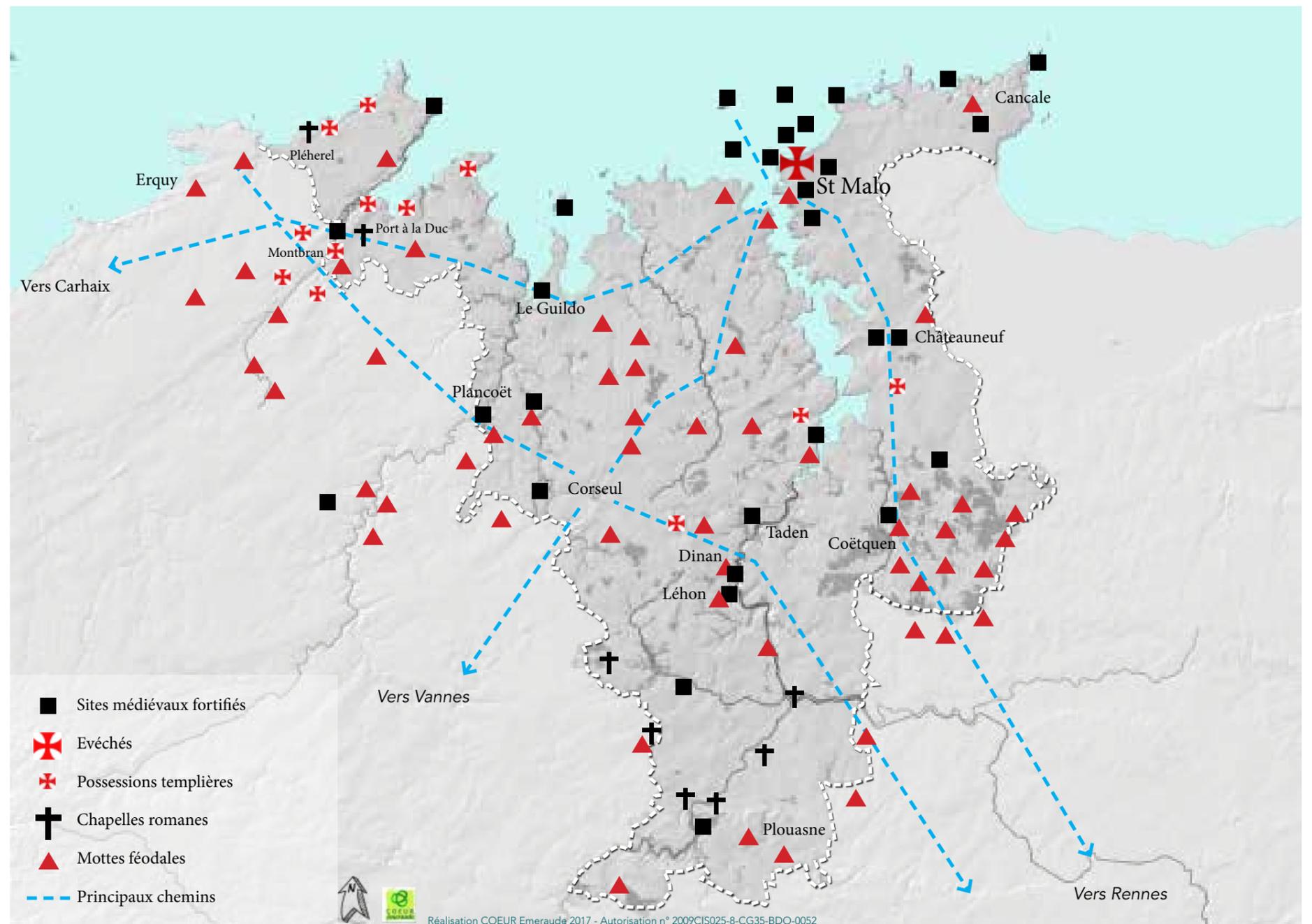
3. L'arrivée des Bretons et le Haut Moyen-Age

Vers le VI^{ème} siècle, des émigrants bretons, surtout en provenance du sud et de l'ouest du Pays de Galles ou du Devon, chassés de leurs terres par les envahisseurs Saxons et Angles, ou les Scots d'Irlande, prennent pied sur les terres d'Armorique. Ces arrivées provoquent le retrait des romains et livrent les armoricains à eux-mêmes. L'installation des Bretons en Armorique a bien souvent été racontée à partir de **la Vie des Saints** comme celles de saint Samson, de saint Jacut, de saint Lunaire, de saint Cieux ou de saint Malo... Certains saints furent à l'origine d'établissements monastiques dont quelques-uns devinrent plus tard des sièges d'évêchés, comme ce fut le cas de Saint-Malo et de Dol.

Les Bretons sont répartis en larges fédérations, dont la Domnonée, qui va de Dol à Paimpol. Plus tard, cette Domnonée sera scindée entre le diocèse de Saint-Brieuc et **le diocèse d'Alet** (qui deviendra le diocèse de Saint-Malo). Cette fédération englobe la majeure partie du territoire (Dinan, Saint-Malo), et s'étend jusqu'au sud, vers Redon. Par la suite, les rivières ont permis de délimiter des « **pays** » (Pagus), qui serviront à créer les « **pays** » actuels.

4. La féodalité et les échanges fluviaux

Le X^{ème} siècle est marqué par les **raids des Vikings**, dont on trouve encore trace à Alet, le long de la Rance, à Saint-Suliac, ou près de la Tour Solidor. Tandis que, pendant les siècles suivants, se multiplient les guerres dans l'Armorique, devenue « **Brittania** », et que se constitue le « **royaume** » de Bretagne, souvent en lutte avec le pouvoir central du royaume de France, se sont créés des « **châteaux sur mottes** » (X^{ème} et XI^{ème} siècle). Ces éminences de terre ont pour but de contrôler les espaces gagnés sur les forêts afin de développer de nouveaux espaces agricoles. Ces mottes castrales étaient construites principalement en amont des cours d'eau. On retrouve aujourd'hui, bon nombre de vestiges de ces fortifications en bois. Elles ont préfiguré les places fortes des siècles suivants (XII^{ème} au XV^{ème} siècle), en pierre cette fois, implantées, de manière stratégique, sur des secteurs surélevés, afin de contrôler les gués et les routes commerciales. Dans le même temps, ont été érigées les **installations de l'ordre religieux des Templiers**, plutôt



De l'arrivée des Bretons à la période féodale, une multitude de témoignages

à l'ouest du territoire (Montbrun) : des commanderies, chapelles et hôpitaux, ont été bâtis le long des grands axes de commerce.

Ces implantations initiales ont été les premiers éléments de la hiérarchie urbaine actuelle. Une forte interdépendance sociale et économique s'est créée entre chacun de ces pôles, suscitant des échanges en tous genres et déterminant un vaste bassin de vie.

Cette interdépendance a été portée par une géographie particulière, celle des fleuves et des cours d'eau, qui a renforcé la cohérence du territoire, et joué un rôle fédérateur entre le nord et le sud, mais aussi, de manière transversale, de plateau en plateau, activant les relations humaines, commerciales et culturelles. Cette même présence de l'eau a été déterminante dans le développement d'activités singulières, comme les moulins à marée, les tanneries, les chantiers navals ou les brasseries.



Tapiserie de Bayeux : l'attaque de Dinan



Fort La Latte construit au XIV^e siècle, Plévenon



La croix bubonique de la chapelle des Templiers à Pléboulle



L'église Saint-Jean de Saint-Maden (XV^{ème})



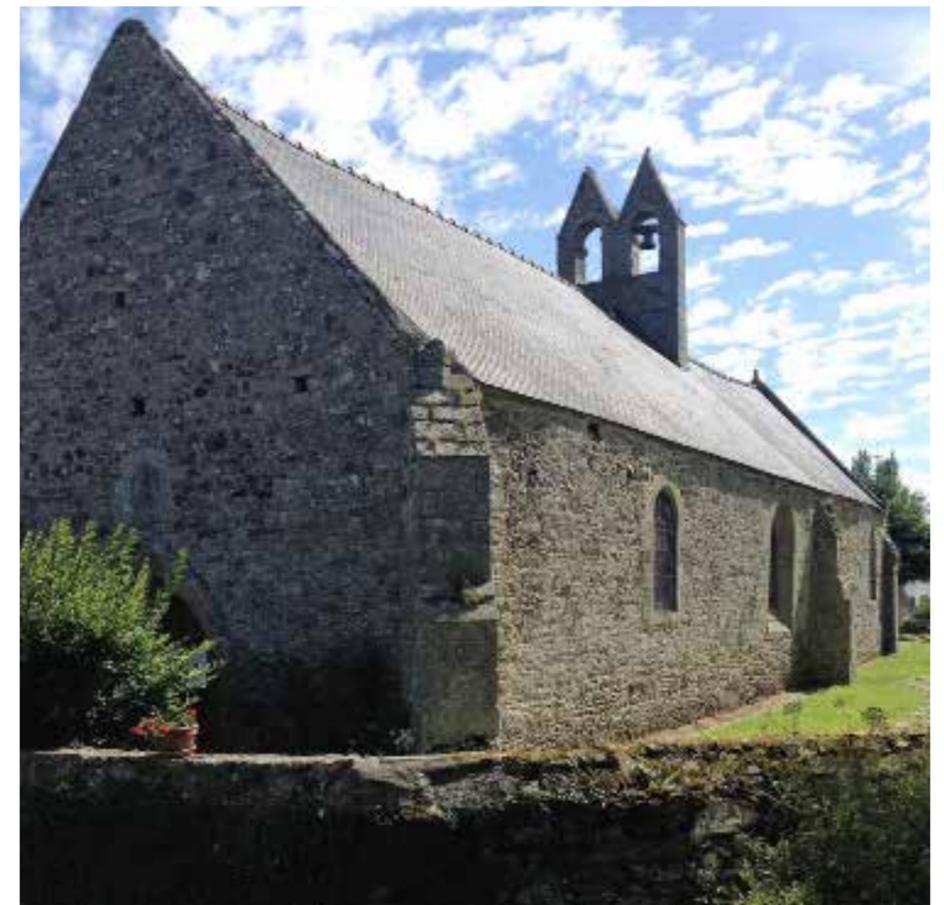
La tour de Montbran surplombe la vallée du Frémur d'Hénanbien, Pléboulle



Le château de Léhon contrôlant la vallée de la Rance



La motte castrale d'Aucaleuc



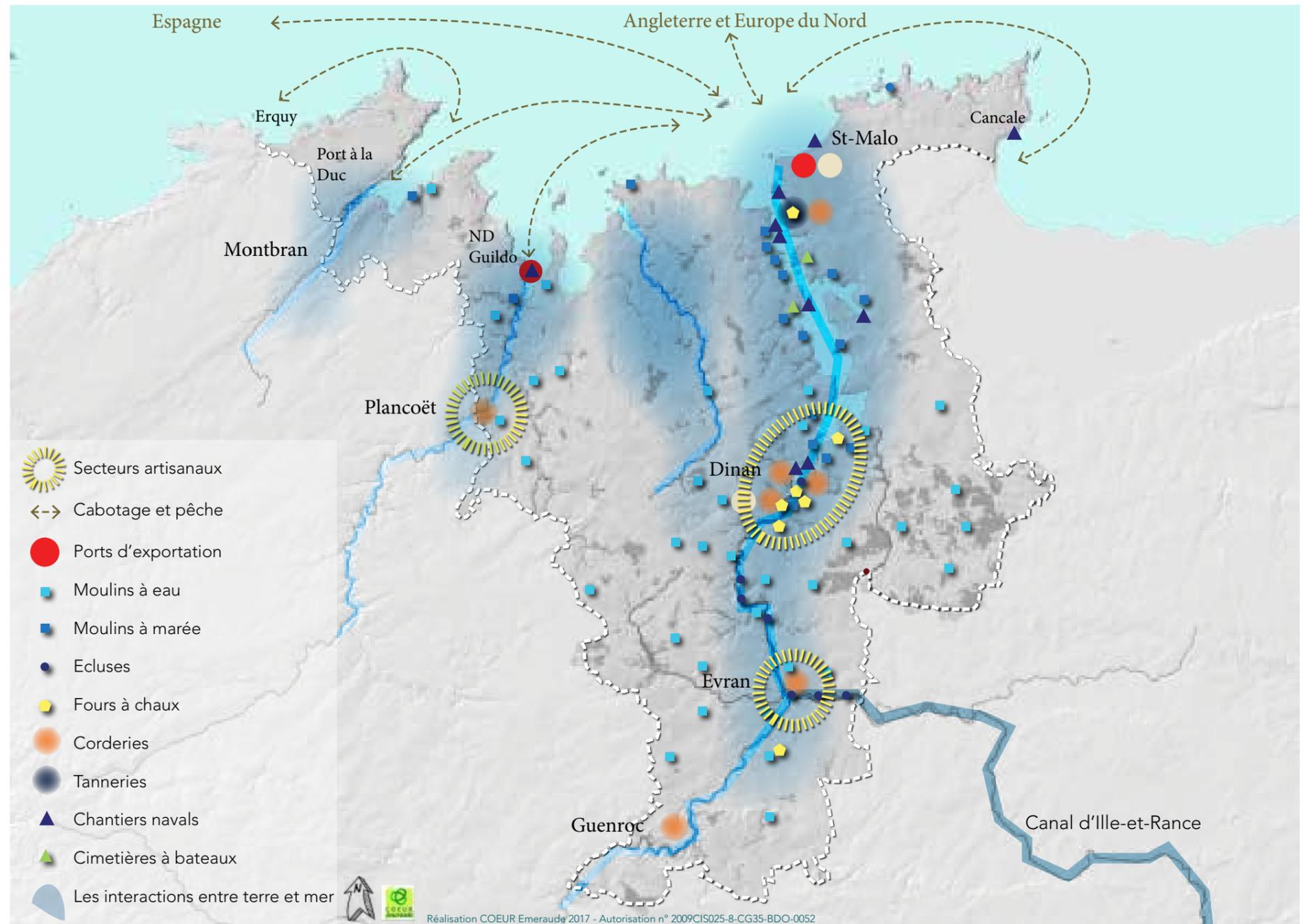
La chapelle des Templiers de Pléboulle, avec son clocher caractéristique

5. « L'âge d'or » du commerce ou le pilotage par la mer

L'intensité des relations au sein du territoire Rance-Côte d'Emeraude s'est nettement renforcée au cours des années suivantes. Pendant trois siècles (du XVI^{ème} au XVIII^{ème}), le territoire connaît **un important essor agricole** (grâce à la mise en culture des landes et aux productions de chanvre, de lin, de seigle...) mais devient aussi **une région industrielle**, grâce principalement à la fabrication des « toiles bretagnes », véritables « or blanc » du territoire : produites par toute la population paysanne, à l'intérieur des terres. Elles font l'objet d'un important commerce, à partir du port de Saint-Malo, qui, de simple port de roulage, s'affirme comme le premier port français : on y expédie, à destination du monde entier, les productions locales, stimulées par ces perspectives de débouchés : « la mer entraîne la terre » (André Lespagnol).

Dans le même temps, on prépare aussi de **grandes expéditions** pour découvrir des terres nouvelles, comme le Canada, s'assurer des prises de guerre fructueuses, ou organiser de grands échanges commerciaux, (et de fortes spéculations) avec des terres lointaines comme celles de l'Orient ou de l'Amérique. **La Compagnie des Indes**, implantée à Saint-Malo, joue un rôle éminent dans cette conquête de la suprématie des mers, notamment en organisant le « commerce triangulaire ».

On développe les **activités de la pêche côtière** et aussi celles de la « **grande pêche** » à la morue, vers Terre Neuve ou l'Islande. Pendant des siècles, la Rance est le quai d'embarquement de centaines de marins-paysans, partis pour de dangereuses saisons de pêche, laissant à leurs femmes le soin de cultiver les terres ; ces hommes sont recrutés jusque dans les villages les plus au sud du territoire. Les navires utilisés sortent des chantiers de construction navale, situés le long des rias (comme au Minihic-sur-Rance); tandis qu'on broie, dans les fermes, le blé et le sarrasin pour confectionner les biscuits qu'emportent les marins. **Bon nombre d'activités agricoles et maritimes se situent encore aujourd'hui dans la continuité de ces activités anciennes.**



De nombreux vestiges de l'âge d'or du commerce et de l'industrie

Dynamiques de la morue, dynamiques de la toile, dynamiques du « bois d'ébène » se succèdent ainsi pendant plusieurs décennies. Et toutes les retombées de ces activités permettent de financer, à l'intérieur des terres, bon nombre de constructions religieuses ou de belles demeures comme les Malouinières. Tout un art réellement « populaire » se développe de la sorte, à partir des compétences locales.

Ainsi, **on voit s'intensifier les relations entre, d'une part, les terres, les fonds de rias et les fleuves**, où l'artisanat transforme les produits agricoles, où les chantiers fabriquent et réparent les navires, et, **d'autre part, la côte**,

d'où on organise la conquête halieutique, commerciale et militaire des océans. La cohérence du territoire repose sur la complémentarité de toutes ces activités et sur la réunion de toutes ces fonctions en un ensemble économique et social très intégré. Tout ceci, sur un plan économique, conduit à récuser la distinction traditionnelle entre Armor et Argoat, tant les destins des paysans-artisans et des marins sont étroitement liés.



La meunerie : le moulin de Beauchet à Saint-Jouan-des-Guérêts



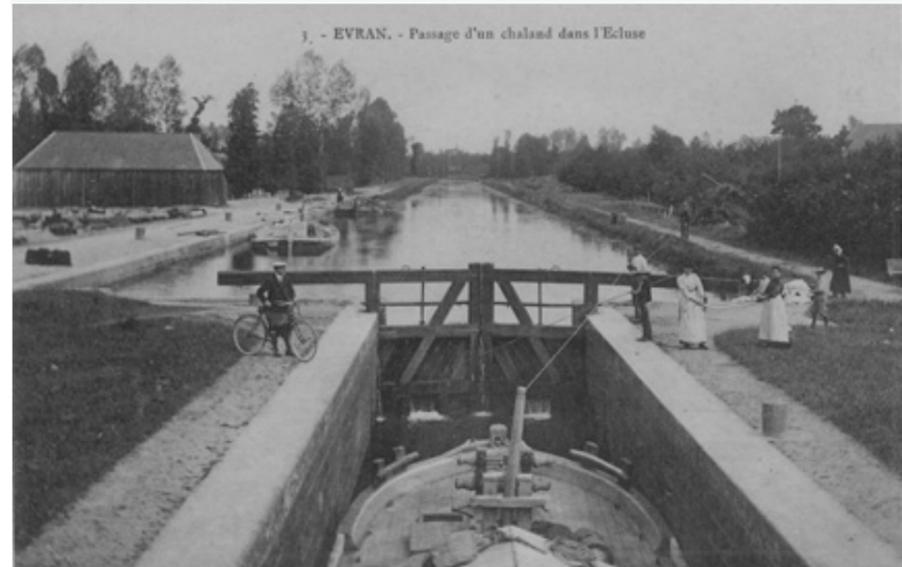
Chantier naval : le port de la Houle à Cancale



Filage du lin : secteur des faluns



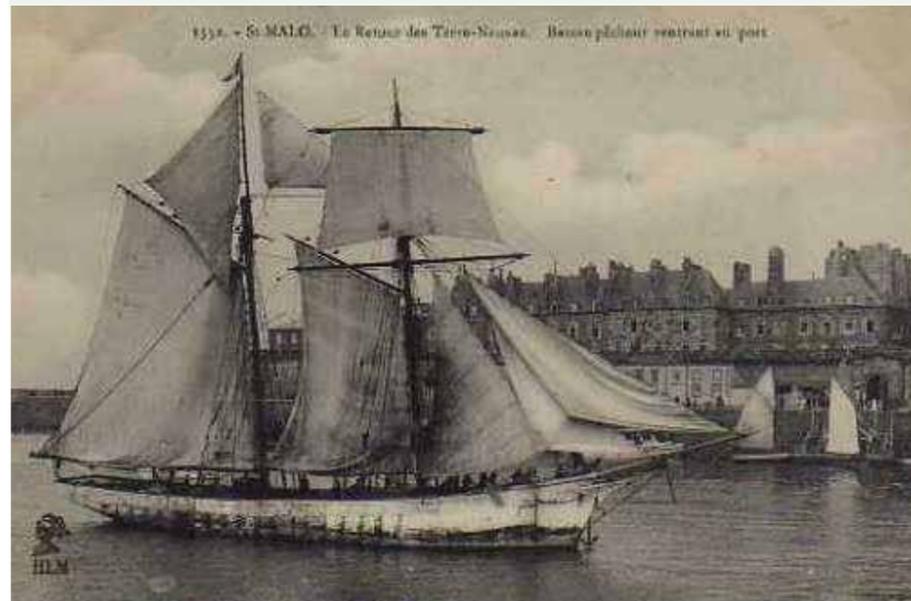
Tannerie : le pré Rolland à Plancoët



Transport fluvial sur le canal : les chalans à l'écluse d'Evran



Production fruitière : une production cidricole disséminée sur le territoire



Pêche à Terre-Neuve. Le Port de Saint-Malo



Chaufournerie : les fours à chaux du Quiou



La navigation fluviale : les barques au port de Plancoët

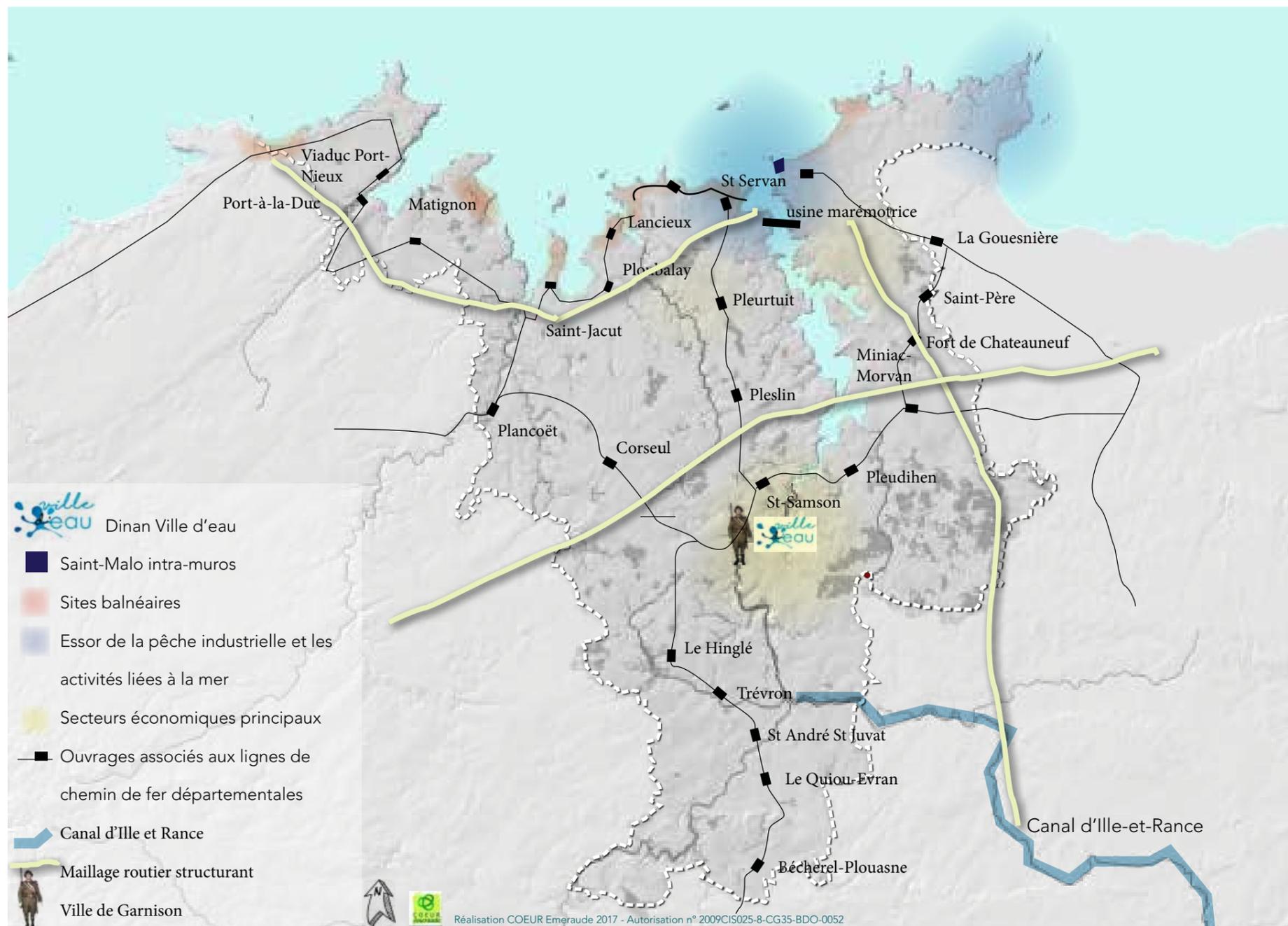
6. Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles: l'attractivité touristique et le rebond économique

Après la période révolutionnaire et l'Empire, le territoire se situe en dehors du cercle de prospérité que dessine la « révolution industrielle » : après la crise du textile, le déclin de la « grande pêche » et la décadence de ses activités commerciales, il reste artisanal et rural, à l'écart du développement industriel. Toutefois, Saint-Malo conserve une activité maritime non négligeable. Dinan, ville de garnison importante, connaît une vie culturelle et artistique forte. Nombre de services s'y développent. De son côté, le monde agricole entame une profonde mutation.

Dès le XIX^{ème} siècle, **le tourisme** commence à jouer un rôle important dans la nouvelle dynamique locale et redonne une impulsion aux villes de la côte. Des résidents de luxe, étrangers et bien en vue, découvrent les vertus des bains de mer. Saint-Malo crée le premier établissement de bains sur la plage ; Saint-Lunaire, puis Dinard, deviennent vite le lieu de ralliement des têtes couronnées d'Europe et de la haute société internationale. L'embouchure de la Rance a même été appelée le « Bosphore de l'Occident » !

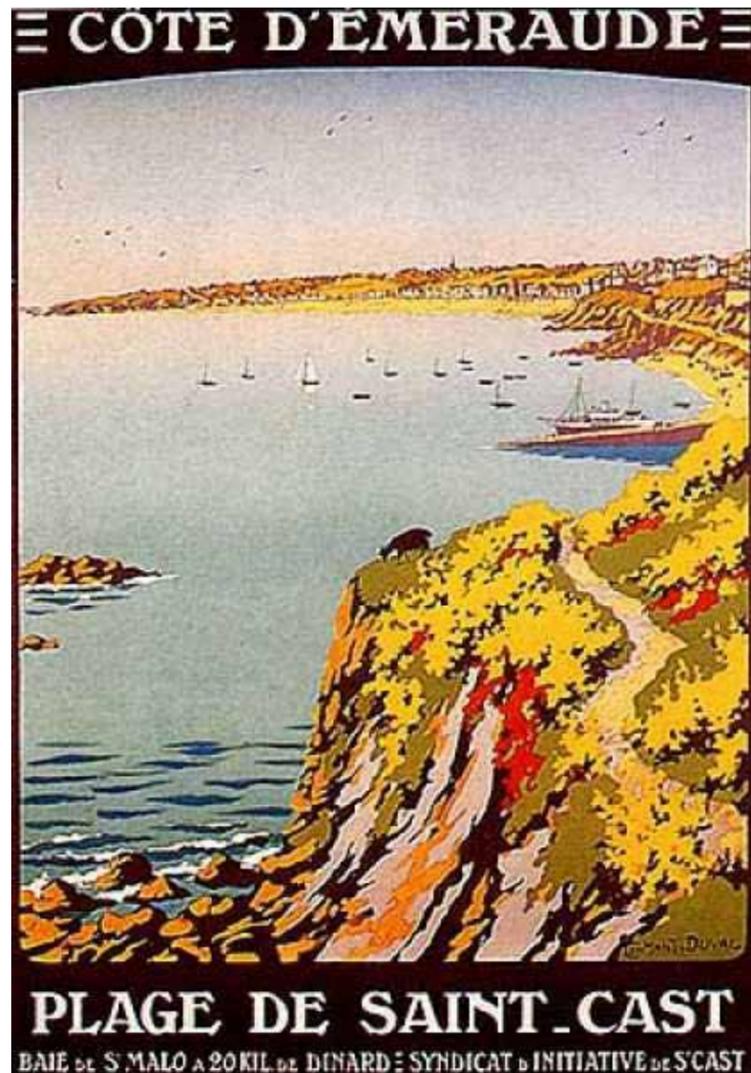
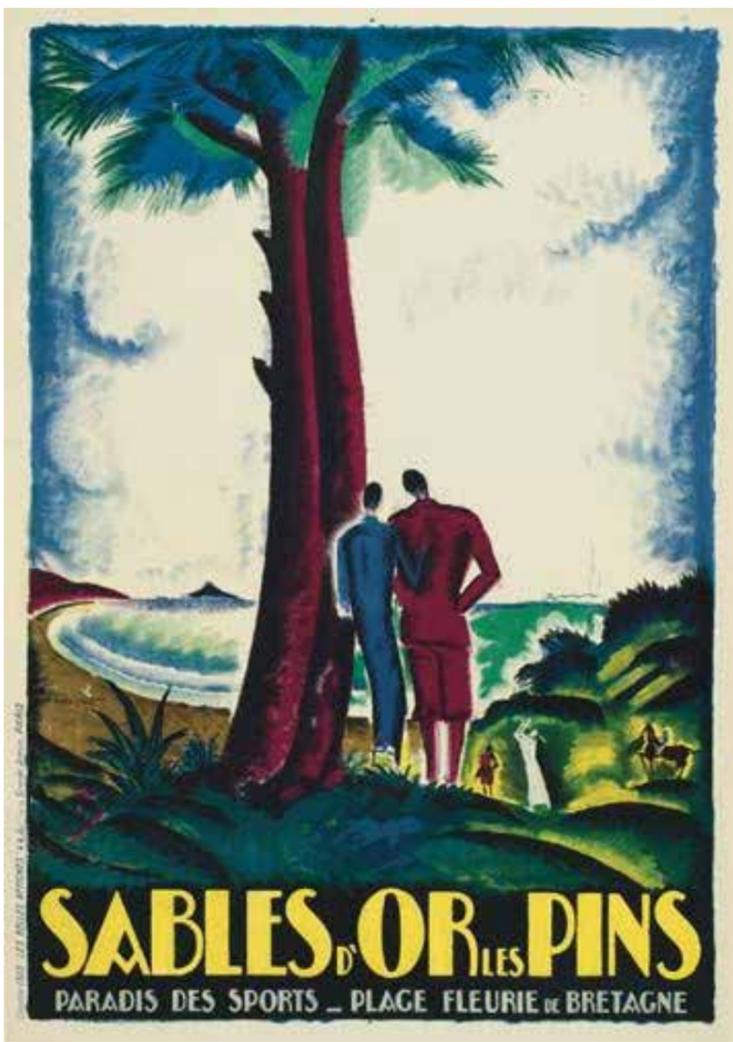
Par la suite, **une vague plus populaire** de tourisme vient dynamiser la vie sur la côte : digues, promenades, débarcadères et boulevards structurent les petites villes qui s'étendent le long des plages, avec leurs **villas et maisons de villégiature** si typiques. Progressivement, le tourisme gagne l'intérieur des terres où les attraits ne manquent pas. Dans le même temps, **l'arrivée de nombreux peintres et écrivains** de premier plan contribue au renom du territoire et joue un rôle majeur dans son attractivité.

Le XIX^{ème} puis surtout le XX^{ème} siècle voient le **désenclavement**, du territoire, avec le creusement du canal d'Ille-et-Rance, la multiplication des lignes de chemin de fer, la construction de ponts sur la Rance (viaduc de Dinan, traversée de l'usine marémotrice, pont sur le Frémur...), ou la création de 4 voies vers Rennes, Saint-Brieuc ou Dol. Dans le même temps, la **pêche** se relance tandis qu'émergent bon nombre d'**activités commerciales et industrielles** de premier plan.



Développement touristique et économique aux 19 et 20^{èmes} siècles

Le territoire, au fil du temps, a ainsi développé des activités fortement complémentaires et de véritables **filières intégrées** de production et de transformation, sur terre, et de commercialisation, sur mer, dans les divers enchaînements suivants : constructions navales/pêches ; agricultures/productions textiles/commerce maritime ; paysans-tisserands/entrepreneurs-marchands.





Tourisme balnéaire



Randonneurs sur les bords de l'Arguenon

B. De remarquables patrimoines, atouts majeurs du territoire

Un **patrimoine naturel et paysager exceptionnel** aux fonctions écologiques multiples, marqué par l'originalité d'un territoire « terre-mer », mais aussi des **patrimoines culturels matériels et immatériels très originaux**, contribuent à constituer la forte identité du territoire Rance-Côte d'Emeraude et à lui conférer une grande cohérence.

1. Un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

Si ce territoire est caractérisé par des richesses naturelles remarquables, il demeure aussi confronté à d'importants risques de dégradation.

a. Des atouts naturels et paysagers remarquables

Nombreuses sont les caractéristiques propres à ce territoire

- Un ensemble où terre et mer s'interpénètrent

Le territoire Rance-Côte d'Emeraude porte une identité forte « terre & mer ». L'eau est partout : en maints lieux, se marient les eaux qui viennent des prés, des marais, des champs, et celle qui vient de la mer.

La **façade maritime** constitue la première richesse paysagère du territoire, avec sa côte très échancrée, succession de pointes et de péninsules avancées dans la mer, mais aussi de baies, de rias et d'anses abritées, de largeurs et de profondeurs très variables, qui entaillent profondément le bocage.

Ici, les coefficients de marée repérés sur le littoral sont parmi les plus forts du monde, avec une amplitude entre les plus basses et les plus hautes marées qui approche les 14 mètres aux équinoxes. Ces coefficients permettent à de vastes étendues de vase, de sable ou de roche d'être découvertes à marée basse. Ce sont les estrans dont la diversité et la très forte production d'algues visible (varech) ou invisible (microphyto benthos) sont à la base de toutes les ressources vivantes, sauvages ou exploitées, de la côte et de l'économie qui découle de leur exploitation (pêche, conchyliculture, chasse...).



L'estuaire du Frémur à Lancieux

De **larges estuaires** prolongent la relation intime entre la mer qui se perd dans les terres et l'eau qui s'y faufile. Il s'agit, de l'estuaire de la Rance, mais aussi des estuaires de l'Arguenon, du Frémur d'Hénanbihen et du Frémur (de Lancieux et Saint-Briac-sur-Mer). Ces systèmes estuariens extrêmement diversifiés jouent des rôles écologiques essentiels notamment pour les poissons dont de nombreuses espèces y transitent lors de migrations (anguilles, lamproies, flets, mullets), y trouvent des nurseries (zones de croissance des juvéniles) comme les bars, les soles et certaines raies. Les particularités du milieu ont engendré des pratiques, des habitudes, et des savoir-faire communs. Longtemps, la force des marées a été utilisée pour moudre le grain, grâce aux moulins à marée, que l'on retrouve sur les quatre fleuves. Les tangues que l'on en extrayait permettaient d'amender les terres.

Le plateau rural s'organise enfin autour des différentes séquences des **vallées fluviales**. Plus on va vers le Sud, plus le paysage rural ouvert conserve sa trame bocagère et ses espaces boisés, ainsi que la structure de ses villages, avec leurs églises romanes, leurs calvaires, leurs fours et les façades brutes de l'habitat, qui exposent le substrat géologique de schistes, de calcaire ou de granit. Les grands marais d'eau douce et les cultures légumières en plateaux ajoutent leur caractère très spécifique à ces paysages.

- Des sites d'intérêt géologique majeur

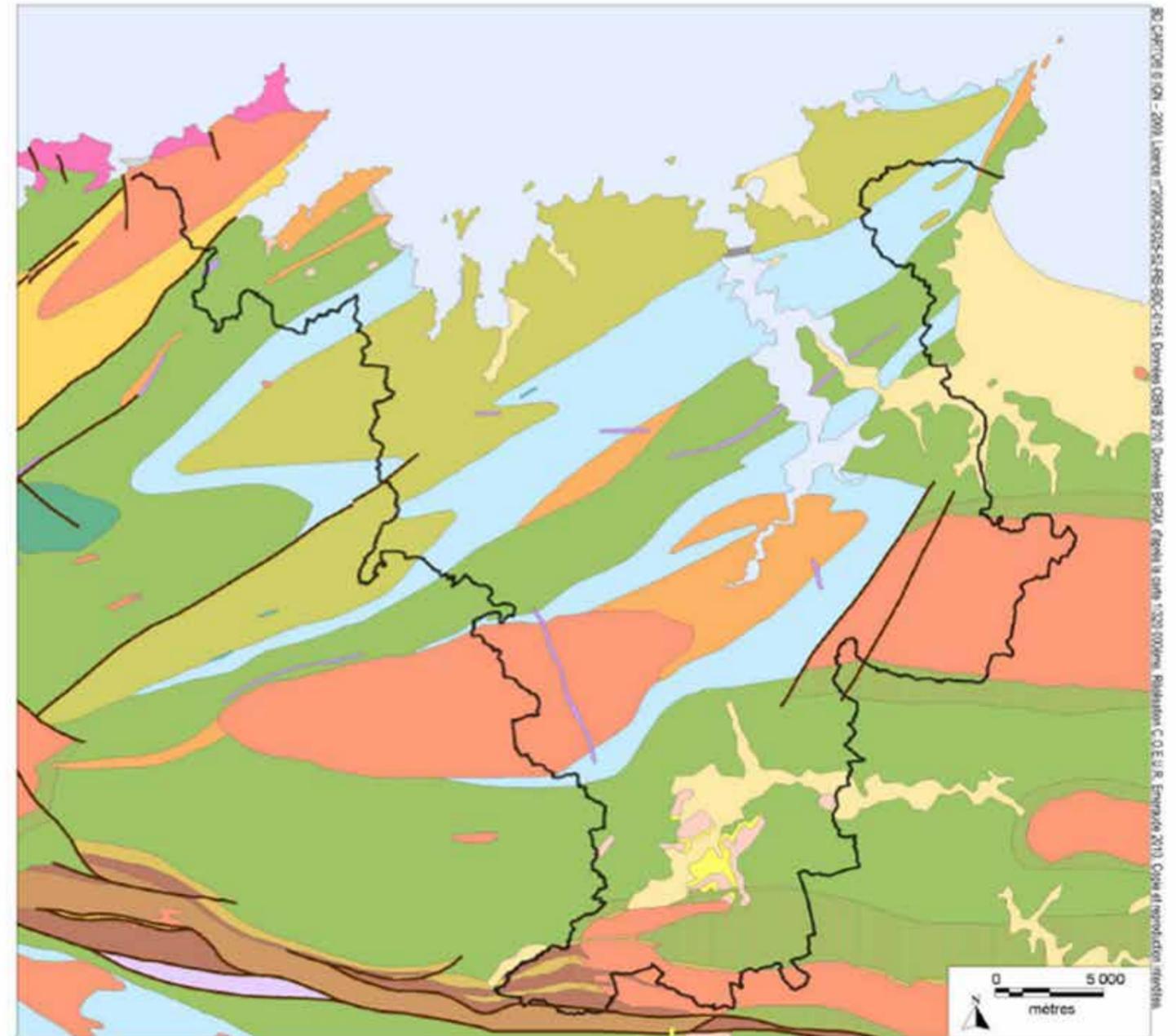
On peut dire qu'à l'échelle de la moitié du nord de la région Bretagne, **trois unités se succèdent** très nettement d'est en ouest : la Baie du Mont Saint-Michel, la Côte d'Emeraude, et la Baie de Saint-Brieuc.

Sur le territoire Rance-Côte d'Emeraude, il existe **un déterminisme étroit entre la nature et surtout la structure du socle géologique et la réalité des entités des paysages**. La nature de la roche en constitue le fondement, alors que la structure, matérialisée principalement par les failles, en détermine directement ou indirectement les frontières, ne serait-ce que par le rôle joué à ce niveau, dans le contrôle du réseau hydrographique.

La géologie du territoire se caractérise aussi par une importante **diversité**. Un inventaire régional des sites d'intérêt géologique a été initié en 1992 en Rance-Côte d'Emeraude par la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature, réactualisé récemment par la Société géologique et minéralogique de Bretagne, dans le cadre des travaux du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Cette base de données met en évidence l'existence sur le territoire de **trois grands ensembles géologiques d'intérêt national : le massif de Saint-Malo, l'ensemble Erquy-Cap Fréhel, le massif des Faluns** ; et de sites géologiques ponctuels, concernant des objets géologiques précis et bien localisés. Parmi les 20 sites remarquables recensés, 11 sont d'intérêt national et 6 d'intérêt régional.

- Terrains sédimentaires**
 - dunes
 - alluvions
 - sables, graviers et argiles du Pliocène
 - faluns de l'Helvétien
 - schistes du Namurien - Dinantien
 - schistes et calcaires du Dévonien
 - schistes du Silurien
 - grès rouges de l'Ordovicien
 - schistes et grès de l'Ordovicien
 - schistes du Briovérien
- Terrains métamorphiques**
 - orthogneiss
 - migmatites
 - micaschistes
 - gneiss et diorites
 - amphibolites
- Roches intrusives**
 - granites
 - auréole de métamorphisme de contact
 - filons de quartz
 - gabbros
- failles
- commune hors territoire d'étude
- périmètre d'étude du projet de PNR Rance - Côte d'Emeraude



Carte géologique du territoire Rance-Côte d'Emeraude



Grès rose de Fréhel



Calcaire coquillier



Granit du Hinglé



Terre des Faluns

- Des paysages intimement liés les uns aux autres

Le territoire Rance-Côte d'Emeraude trouve son originalité dans la cohérence qui unit ses éléments constitutifs. Les paysages côtiers ne sont pas isolés. La côte n'est pas qu'un trait maritime. Quand on s'éloigne des rivages, c'est aussi une large bande de terrains où s'interpénètrent les milieux maritimes et terrestres.

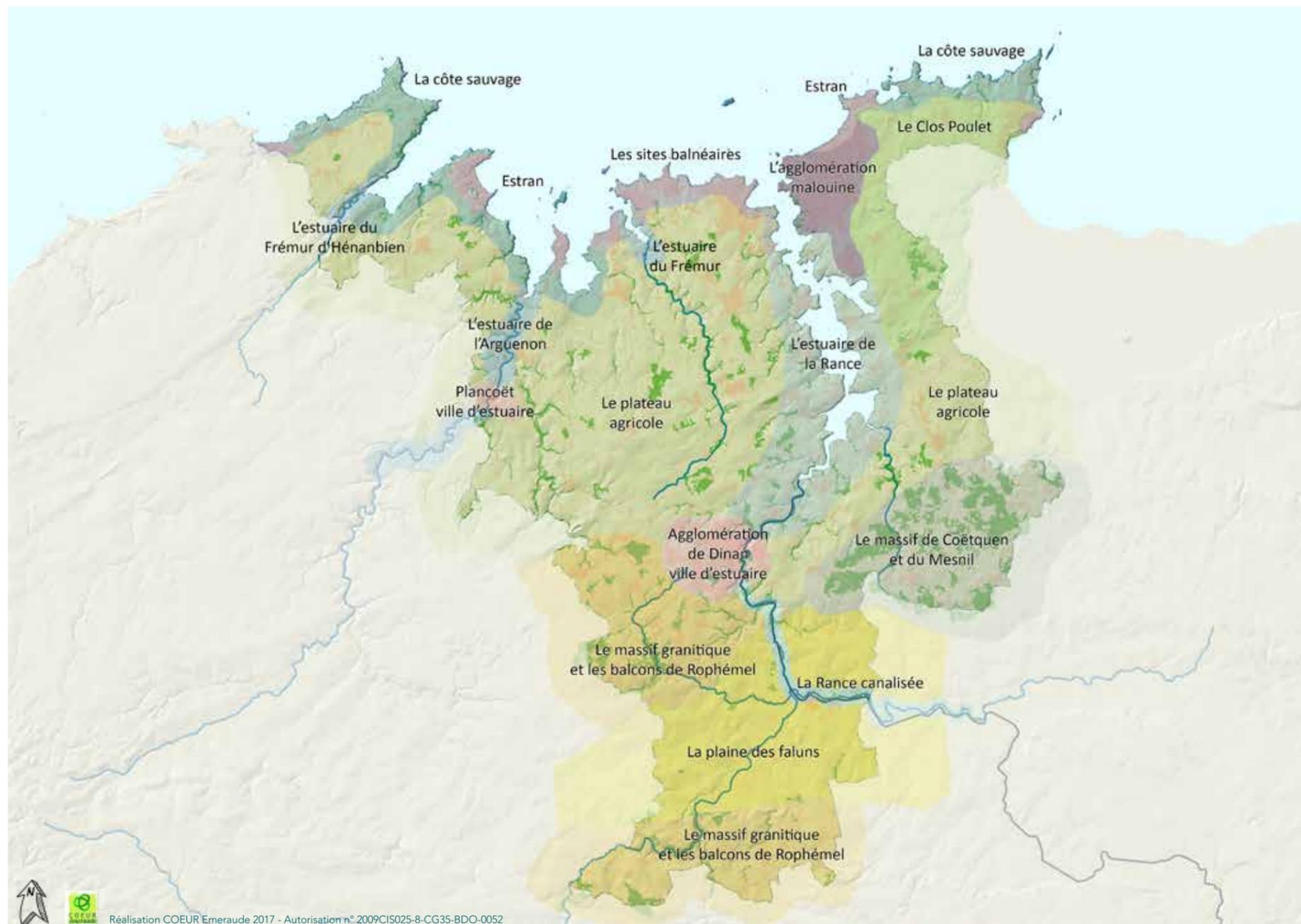
Ces paysages sont reliés à l'arrière pays par un **réseau hydrographique particulièrement dense** : il s'agit des quatre cours d'eau principaux qui unissent l'ensemble littoral et l'arrière pays: le Frémur d'Hénanbihen, qui alimente les marais côtiers et Port-à-la-Duc ; l'Arguenon, alimenté par le Montafilan, qui rejoint la mer, à hauteur du Guildo ; le Frémur ouest qui se jette dans la baie de Lancieux/Saint-Briac ; et la Rance qui, passant à Dinan se jette dans la Manche, à hauteur de Saint-Malo. Il s'agit aussi d'un ensemble de petits cours d'eau de moindre taille (tels le Routhouan, le Crévelin ou du Rat) qui sont dispersés sur toute la frange côtière : ils viennent alimenter les quatre cours d'eau principaux ou se jeter directement dans les nombreuses baies du territoire.

Les cours d'eau constituent des **liens forts entre la côte et l'intérieur des terres** et structurent le territoire du nord et du sud, le fédérant et associant le littoral aux plateaux agricoles jusqu'à la plaine des Faluns au sud. Les ruisseaux, les roselières, les grandes retenues d'eau douce et étangs, les prairies humides et les polders constituent des maillons essentiels de la trame bleue.

Cette organisation est complétée par des **plateaux agricoles bocagers en interfleuves**, auxquels se joignent vergers, petits boisements, arbres isolés et zones humides de plateaux.

Cette relation entre les vallées secondaires et les intérieurs des terres est renforcée par deux éléments : un **réseau de vallées secondaires** irriguant profondément les plateaux, leur donnant un profil « en tôles ondulées » ; et des **coteaux en pente douce**, ouverts et cultivés.

Le territoire Rance Côte d'Emeraude offre ainsi une structure paysagère singulière, porteuse d'une organisation claire et lisible, de terre et de mer.



Les unités paysagères et patrimoniales du territoire Rance-Côte d'Emeraude

Les **unités paysagères et patrimoniales** repérées sur le territoire affichent des caractères propres ; elles se révèlent très interdépendantes, renforçant ainsi la cohérence d'ensemble. La pérennité de cette cohérence repose sur le maintien des liens entre ces paysages et les bassins de vie.

Cette structuration géographique est à l'origine d'un **mode de vie à l'interface des activités fluviales et des activités rurales**. Elle a guidé l'implantation des villes et des bourgs au bord des rias et suscité une hiérarchie urbaine sur les plateaux. Elle a engendré des pratiques, des habitudes et des savoir-faire communs à tout le territoire : long-

temps, on a retrouvé des moulins à marée pour moudre le grain et des minoteries, sur les quatre fleuves, mettant ainsi à profit, simultanément, les ressources agricoles (céréales) et les ressources hydrauliques : eaux douces et eaux salées se mélangeaient parfois sous les roues des moulins ; de la même façon, le long de ces fleuves, on a extrait, comme aujourd'hui, des tangles pour servir d'engrais et amender ainsi les terres agricoles.



La côte rocheuse associée aux rochers de Plévenon



La plage de la Touesse et le plateau cultivé du Clos Poulet à Saint-Coulomb



L'estuaire de la Rance et ses coteaux ouverts et cultivés



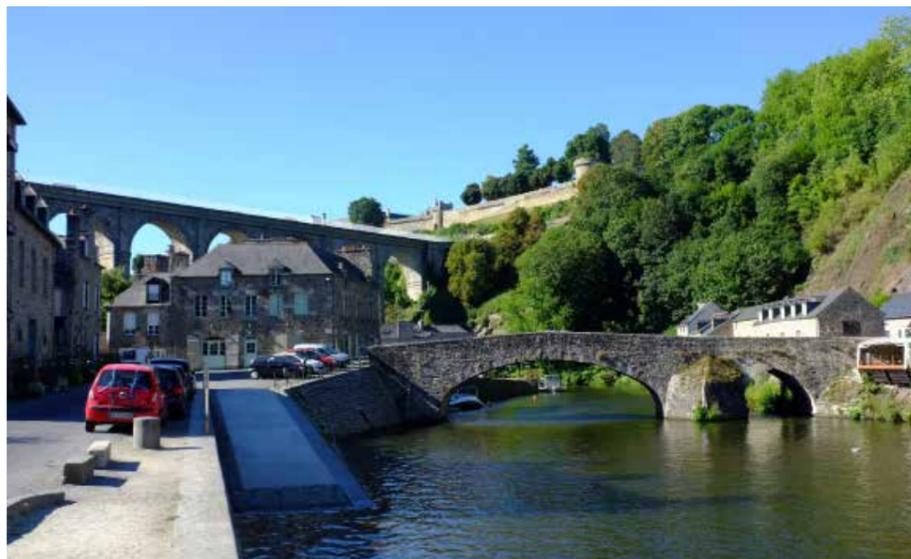
La continuité naturelle de l'estuaire du Frémur et de la côte



Les rebords bocagers du plateau agricole sur l'Arguenon



Le plateau agricole «ondulé» par les vallons secondaires des fleuves côtiers



Dinan, ville d'estuaire, au carrefour des échanges avec le territoire



Les villages de plateau agricole, liens entre estuaires et campagnes



Les hameaux isolés, ultime maillon de la hiérarchie urbaine du territoire

La qualité et la diversité des patrimoines naturels sont largement influencées par les liens terre-mer et les études déjà menées démontrent bien leur richesse. L'état des connaissances encore hétérogène laisse à penser que la richesse naturelle reste largement sous-estimée.

- Des milieux et des habitats naturels variés

Le positionnement du territoire, entre une façade littorale longue de 265 kilomètres et un arrière-pays aux conditions géologiques, climatiques et de reliefs variés, est à l'origine d'une grande diversité de **milieux naturels**. L'occupation du sol se répartie sur le territoire comme suit :

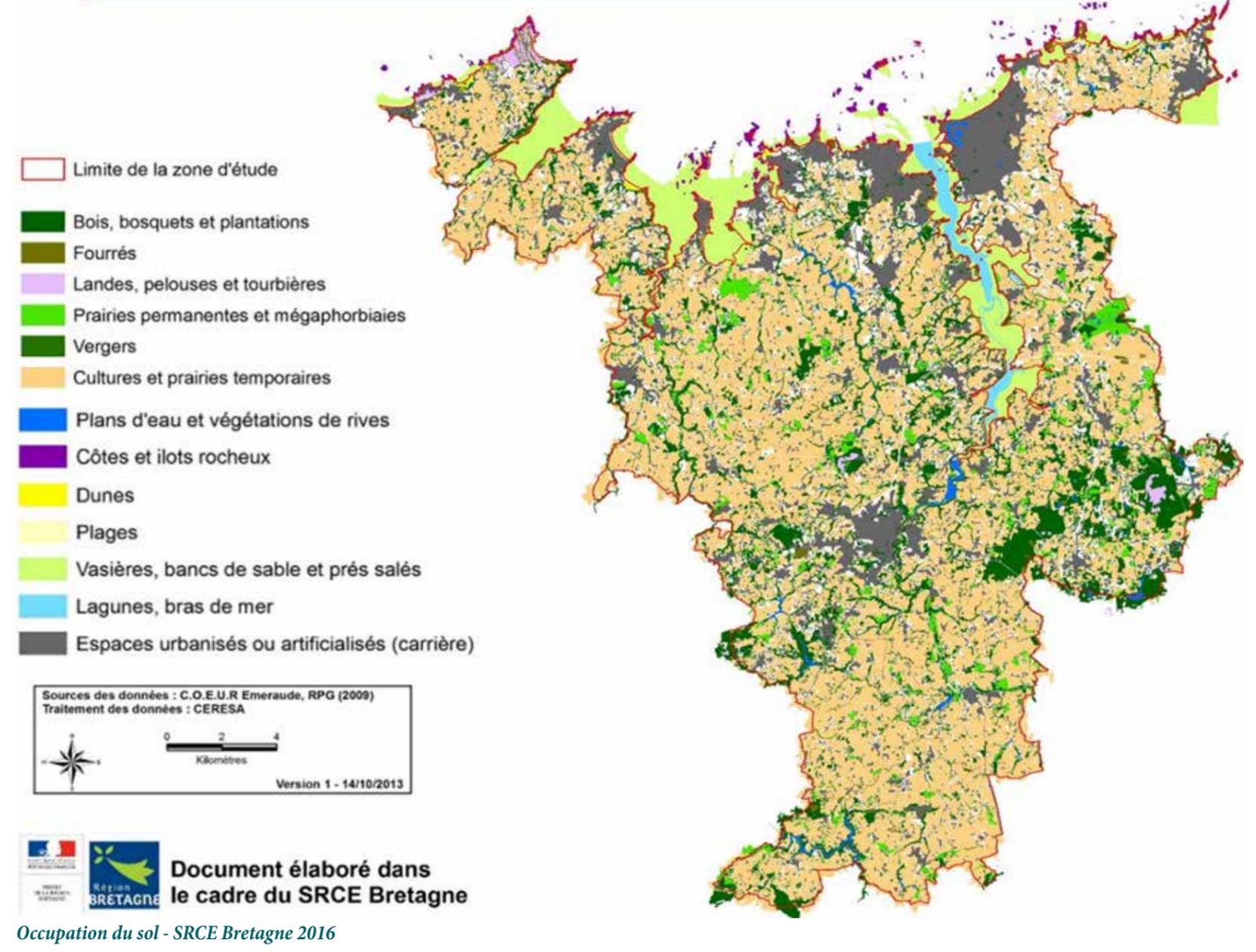
- 77% de milieux boisés : bois et forêts, haies, petits bois, bosquets et alignements d'arbres, cultures ligneuses et plantations.
- 14,4% de landes, fruticés et prairies : fourrés, prairies humides et mégaphorbiaies, landes sèches, landes sèches plus mésophiles, landes humides, pelouses pionnières.
- 4,3% d'habitats littoraux et halophiles : prés et steppes salés, dunes côtières, côtes rocheuses et falaises maritimes, estuaires, îlots, bancs rocheux et récifs, plages de sable, vasières et bancs de sable, plages de galets, bras de mer.
- 4,3% de milieux aquatiques non-marins : eaux douces et stagnantes, végétation de rives à grands héliophytes, lagunes, communautés amphibiennes.

La présence du bocage constitue une particularité forte du territoire et un de ses grands atouts, par son rôle de corridor et de réservoir de biodiversité (Trame Verte et Bleue). Mais, comme partout en Bretagne, le bocage du territoire a connu sur le territoire Rance-Côte d'Émeraude une régression continue depuis les années 1950, et les obstacles à sa reconquête restent encore nombreux.

160 sites naturels remarquables sont recensés sur le périmètre du projet de PNR.

Les **habitats naturels** du territoire sont très diversifiés et reconnus pour la plupart au niveau national voire international, constituant pour certains des sites d'hivernage, de reproduction ou bien de migration pour des espèces d'importance patrimoniale majeure : landes littorales, dunes, linéaires de côtes rocheuses et pointes rocheuses, pelouses aérohalines, slikkes et schorres, prés salés, îles et îlots

TVB - Rance / Côte d'Émeraude L'OCCUPATION DU SOL



rocheux, coteaux boisés, roselières, bois et forêts, carrières, landes continentales, retenues d'eau douce, marais et prairies humides remarquables.

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

A ce jour, **5 habitats prioritaires** ont été repérés dans le site Natura 2000 du territoire :

- dunes côtières fixées à végétation herbacée
- lagunes côtières
- lagunes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- forêts de pins, éboulis et ravins du Tilio-Acerion

Ces habitats forment un ensemble fonctionnel et plus ou moins bien interconnecté, offrant à l'ensemble du territoire une capacité d'accueil remarquable pour la biodiversité.



Flore marine à Rothéneuf



Vasières schorre et slikke sur l'Arguenon



Bocage du plateau agricole vers Corseul



Landes à bruyères de Fréhel



Zone humide à Lanvallay



Dune sableuse à Saint-Coulomb



Plan d'eau douce à Rophémel

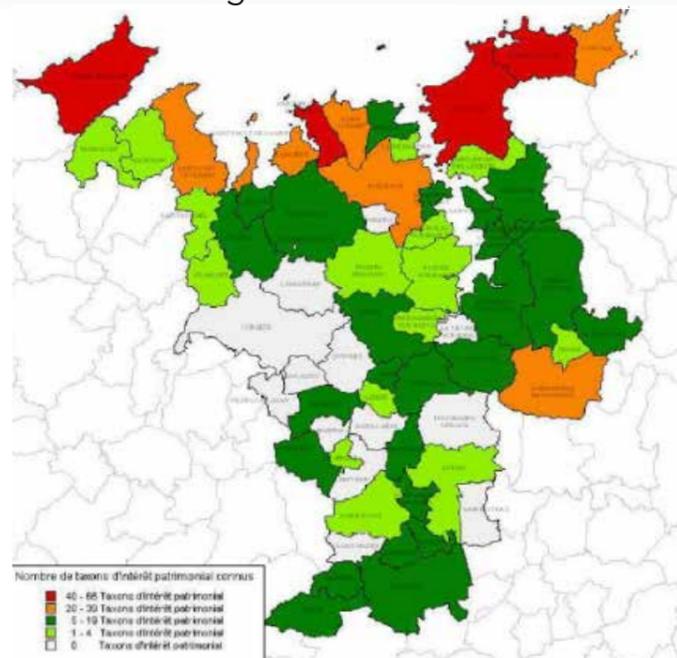


Chaos Granitique dans la forêt de Coëtquen



Les roselières de la plaine de Taden

- L'un des territoires floristiquement les plus riches des côtes de la Manche en Bretagne



Le territoire dispose, notamment du fait de la présence d'un front littoral, de **plusieurs espèces florales protégées au niveau régional et national** et d'**espèces rares et/ou menacées** inscrites sur la liste rouge du massif armoricain. 5 communes du littoral comptent plus de 4 espèces florales protégées au niveau national ; 22 communes comptent plus de 6 espèces rares et/ou menacées inscrites sur la liste rouge des espèces végétales rares et menacées du massif armoricain. L'intérieur des terres présente également des zones floristiquement riches : la moyenne et la basse vallée de la Rance, avec le secteur calcaire des faluns, les environs de Dinan et les débuts de la Rance maritime.

On distingue 3 plantes (le Coléanthe subtile (*Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl) ; la Silène dioïque des Shetland (*Silene dioica* (L.) Clairv. Var. *zetlandica* (Compton)) ; le Chou marin (*Crambe maritima* L.) représentant un enjeu de conservation supra-régional. On note 4 plantes d'intérêt national – l'Arroche à long pédicelle (*Atriplex longipes* Drejer) ; le Statice à feuilles ovales (*Limonium ovalifolium* (Poir.) Kuntze) ; le Coléanthe subtile (*Coleanthus subtilis* (Tratt.) Seidl) ; et la Silène dioïque des Shetland (*Silene dioica* (L.) Clairv. Var. *zetlandica* (Compton))-. On dénombre 67 plantes d'intérêt régional, et 76 plantes d'intérêt local.

Ainsi, le territoire Rance-Côte d'Emeraude constitue **l'un des territoires floristiquement les plus riches des côtes de la Manche en Bretagne.**



Atriplex longipes (C) Jouko Lehmuskallio



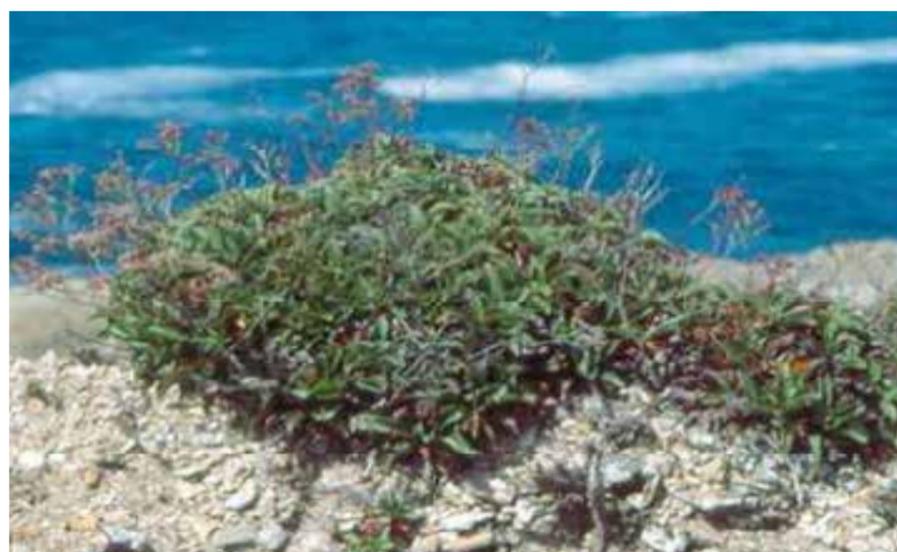
Coleanthus subtilis photo M.Mady,2008



Silene dioica subsp. zetlandica à Fréhel photo C. Quéré CBNB



Crambe maritima photo M. Hardegen. CBNB



Limonium ovalifolium photo L. Ruellan CBNB



Cirsium acaule

- Une faune exceptionnelle et riche, caractérisée par des espèces du milieu littoral et migratrices

La Rance représente un **secteur majeur en termes d'hivernage, de nidification et de migration des oiseaux** : plus de 228 espèces ont été signalées sur la Rance maritime, 176 sont protégées au niveau national, 47 espèces sont inscrites à la directive oiseaux qui définit les espèces européennes majeures (Sterne pierregarin, Balbuzard pêcheur, etc.). Le territoire présente également 19 des 21 espèces de **chiroptères** régionales, deux sont d'intérêt communautaire. La **loutre terrestre** et l'**anguille**, espèces d'intérêt international, sont également présentes. Concernant la faune maritime, des bancs de **dauphins** sont souvent observés au large de la côte d'Emeraude et sur les rivages de la Rance. Un groupe colonial de 4 **phoques veaux marins** (*Phoca vitulina*) s'est installé dans l'estuaire de l'Arguenon et deux naissances ont été signalées.

Les oiseaux :

Un diagnostic avifaunistique a été réalisé sur le périmètre d'étude du projet en 2010, par le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor.

A l'échelle du territoire Rance-Côte d'Emeraude, **310 espèces d'oiseaux** ont été observées à ce jour. Cela traduit une richesse spécifique extrêmement importante compte tenu de la surface du territoire. Pour comparaison, le département des Côtes-d'Armor, dans son ensemble, compte 343 espèces d'oiseaux recensées, la Bretagne 462 espèces, et la France environ 560.

- Près de 50% des espèces (144) revêtent un intérêt patrimonial sur le territoire d'étude : 7,5% ont un intérêt international (23 espèces) ; 17,5% un intérêt national ; 29,3% présentent un intérêt régional et 15% un intérêt local.

- 25% des espèces observées (77 espèces) sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

- 40% des espèces nicheuses identifiées sont déterminantes au niveau régional.

- 47% des espèces nicheuses déterminantes de Bretagne se reproduisent sur le territoire Rance-Côte d'Emeraude.

- 75% des espèces hivernantes déterminantes de Bretagne sont présentes au-dessus du seuil d'intérêt.

- 29% des espèces migratrices déterminantes de Bretagne sont présentes au-dessus du seuil d'intérêt.



Guillemot de Troll



Pingouin Torda



Sternes de Dougall



Pipit maritime



Tadorne de Belon



Hibou moyen duc

Les mammifères :

Un état des connaissances sur la répartition des mammifères au sein du territoire Rance-Côte d'Emeraude, réalisé en 2010, a permis de dénombrer **58 espèces présentes, soit 80% des espèces recensées en Bretagne**. Parmi ces espèces, 14 sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats Faune et Flore : le grand Dauphin, le Dauphin de risso, le Dauphin commun, le Marsouin commun, le Phoque gris, le Phoque veau marin, le petit Rhinolophe, le grand Rhinolophe, le grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, le Minoptère de Schreibers et la Loutre d'Europe (présence avérée depuis 2013, probablement en reconquête par le sud du territoire).

Les reptiles et les batraciens :

9 espèces de reptiles ont été recensées en Bretagne, parmi lesquelles **6 sur le territoire Rance-Côte d'Emeraude**, dont 3 figurent à l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ». Les Lézards vert, vivipare et des murailles sont bien représentés sur le littoral, où ils profitent notamment des habitats liés au patrimoine bâti. La Couleuvre à collier, la Vipère péliade et l'Orvet fragile semblent quant à eux se répartir aussi bien sur le littoral que dans l'arrière-pays. La Coronelle lisse a pu être observée à Saint-Hélen.

Sur les 15 espèces d'amphibiens repérées au niveau régional, **14 sont présentes sur le territoire**. 6 d'entre elles sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ».



Dauphin commun



Phoque veau marin



Loutre d'Europe Lutra lutra



Grand Rhinolophe



Couleuvre à collier



Alyte accoucheur



Grébe castagneux

Les poissons :

Largement ouvert sur la mer et doté de très nombreux cours d'eau, le territoire Rance-Côte d'Emeraude accueille les espèces de poissons visibles sur la côte nord bretonne et dans les eaux continentales tempérées du nord-ouest européen. Environ **200 à 250 espèces marines**, environ **30 espèces d'eau douce** et **4 espèces migratrices diadromes** sont observables sur le territoire de projet.

Les zones estuariennes servent de nourriceries à des espèces de poissons plats : Soles, Plies... Les jeunes individus font leur apparition sur le littoral au printemps et y passent leur premier été de croissance. Les bars, rougets barbets et autres dorades grises trouvent par ailleurs dans les herbiers à zostères, les estuaires et les marais salés des conditions propices à leur croissance. Les chenaux des herbiers abritent aussi de jeunes bars et mulets. La ria de la Rance accueille au moins 40 espèces, dont certaines sont protégées comme l'Anguille européenne, l'Hippocampe (*Hippocampus hippocampus*) et la Raie brunette (*Raja undulata*).

Les lits des cours d'eau sont fortement influencés par les aménagements de seuils de moulins, barrages et retenues d'eau qui ont modifié la continuité écologique depuis le XI^{ème} siècle. Si les espèces migratrices anadromes (se reproduisant en rivière et grandissant en mer), comme la truite de mer, le saumon, la grande alose, l'aloise feinte, la lamproie marine et la lamproie fluviatile ont disparu dans les parties amont des cours d'eau, elles sont encore présentes dans les estuaires. Cela témoigne du potentiel que représentent encore les rivières, à condition de prévoir une restauration de la continuité écologique. En revanche, l'Anguille, une espèce protégée au niveau international, est présente sur tout le territoire, tant dans les milieux estuariens qu'en eau douce. Les efforts d'aménagement des barrages ont permis de maintenir une population abondante.

Dans les parties amont des cours d'eau, le Chabot commun, la Truite, la Loche franche et la Lamproie de Planer sont très bien représentées et forment des populations dont les caractéristiques témoignent d'une relativement bonne qualité des cours d'eau.

Dans les zones aménagées (retenues, étangs), le Brochet est une espèce indicatrice d'une bonne connexion entre les



Anguille européenne (*Anguilla anguilla*)



Hippocampe à museau court

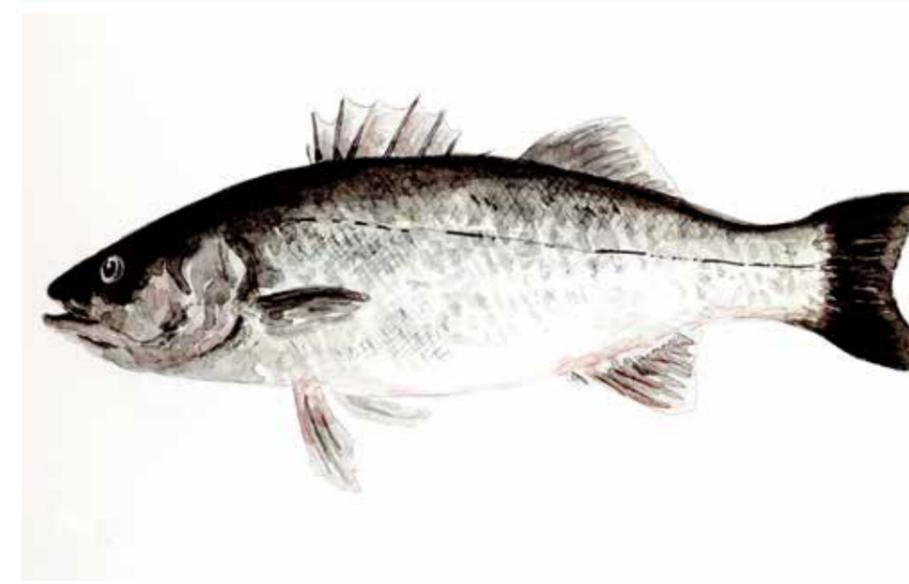
lits mineur et majeur des cours d'eau. Sa forte valeur patrimoniale et sa capacité à intégrer les exigences écologiques des autres espèces en font l'espèce repère des cours d'eau de seconde catégorie. Il se reproduit dans les prairies inondées et zones à végétation aquatique immergée.

La Truite fario est l'espèce repère de la plupart des cours d'eau du territoire, classés en première catégorie. Le Montafilan, certains affluents de la Rance (ex : Coutances, la Garaye), les hauts de l'Arguenon, du Frémur ou encore le Flou-balay, sont particulièrement appréciés par l'espèce.

Au moins **5 espèces figurant à l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore »** sont observées sur le territoire d'étude : le Chabot commun, la grande Alose, la Lamproie



Raie Brunette (*Raja Undelata*)



Bar commun (*Dicentrarchus labrax*)

de Planer et le Saumon atlantique et l'Hippocampe à museau court. L'anguille, quant à elle, très présente sur le territoire, fait l'objet d'un plan de gestion européen en vue de sa restauration. Le Frémur de Lancieux - Saint-Briac-sur-Mer est un bassin atelier pilote au niveau national et européen pour l'espèce.

NB : L'état actuel des connaissances sur la faune locale laisse penser que la richesse reste largement sous-estimée. Le sud du territoire en particulier n'a pas été prospecté autant que le nord. De même les invertébrés n'ont pas été suffisamment inventoriés.

- Des fonctions écologiques variées

Les milieux écologiques estuariens constituent des habitats naturels qui, de par leurs caractéristiques abiotiques et biotiques, sont le support de fonctions physiques (écrêtement de l'onde de crue, ombrage,...), de fonctions bio-physico-chimiques (dégradation de la matière organique, absorption de contaminants,...) et de fonctions biologiques (nourricerie, refuge, reproduction,...) pour de nombreuses espèces (oiseaux, poissons, mammifères marins, ...). Les fonctions réalisées par les habitats sont le support de nombreux services écosystémiques utiles à l'homme (épuration de l'eau, régulation des crues, loisirs, pêche, paysage...).

La Rance représente ainsi un ensemble écologique de première importance pour la biodiversité au niveau régional et national (oiseaux, poissons, mammifères, invertébrés, flore,...) et pour l'épanouissement des populations qui y vivent.

Outre les estuaires et les zones côtières, nombreux sont les services rendus par les zones humides et les milieux aquatiques, les haies bocagères, les différents types de corridors et réseaux écologiques, les forêts... : puits de carbone, production alimentaire...

b. Mais un patrimoine naturel confronté à de nombreux risques d'atteinte à ses richesses

Dans les décennies à venir, l'évolution du territoire-Rance-Côte d'Emeraude risque d'être marquée par des mutations susceptibles d'entraîner des atteintes aux richesses naturelles du territoire ; y faire face constitue l'un des grands enjeux de demain.

- De nombreuses mutations à l'œuvre

Tout laisse prévoir une croissance démographique modérée, notamment due au caractère attractif du territoire, ainsi qu'un accroissement des mobilités. Cette attractivité est due au cadre de vie exceptionnel qu'offre le territoire. Elle constitue en même temps un fort risque pour la conservation de cette nature complexe, de sa diversité et des fonctions et services écosystémiques qu'elle joue.

De surcroît, il faut faire face aux conséquences d'une urbanisation qui s'est souvent opérée sans réflexions préalables, avec des constructions isolées, des multiplications d'ensembles pavillonnaires et des alignements des constructions le long des axes de communication, des infrastructures et autres zones d'activités nombreuses, le tout entraînant de grandes consommations d'espaces.

Par ailleurs, on connaît les risques d'une multiplication des conflits relatifs aux modes d'utilisation du littoral, entre tous ses occupants possibles (touristes, pêcheurs, plaisanciers, conchyliculteurs, transporteurs, producteurs d'énergies marines).

Enfin, les changements climatiques pourraient avoir des conséquences sur le territoire Rance-Côte d'Emeraude avec d'inévitables bouleversements sur l'environnement, la diversité de la faune et de la flore, la montée des eaux, la nature des cultures...

- Des risques d'atteintes aux ressources naturelles

Les conséquences de ces évolutions sont multiples. C'est d'abord le risque d'une dégradation globale des patrimoines et de la biodiversité. C'est aussi le risque de voir disparaître les continuités écologiques, avec une diminution des réseaux de haies, connectés à ceux des cours d'eau et des bois. C'est enfin le risque d'une banalisation des paysages, voire une disparition des grands paysages, avec l'écroulement des falaises, le recul des rivages dunaires, l'uniformisation de la trame agricole ou l'envasement accéléré des estuaires et rias. Il est actuellement difficile et risqué de vouloir préserver la biodiversité uniquement par la conservation d'espèces d'exception : une prise en compte d'un fonctionnement écologique global est nécessaire.

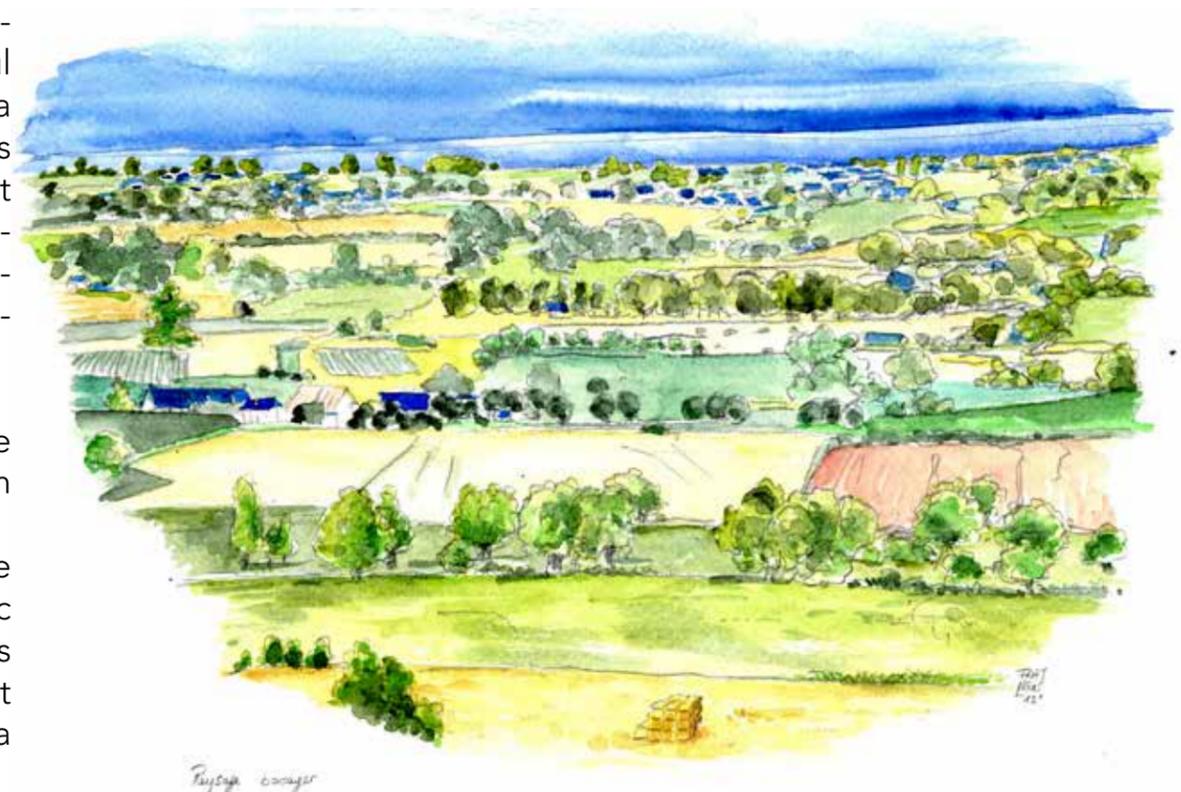
Sur le plan spatial, c'est le risque d'une perte progressive du bocage et une artificialisation croissante des terres.

Sur le plan socio-économique, c'est le risque d'un déséquilibre certain du territoire, avec une concentration accrue des populations le long d'un littoral de plus en plus saturé et autour des grandes villes, et une perte de la mixité sociale et générationnelle.

- Des enjeux pour demain

Face à tous ces défis, où des prises de conscience s'imposent, il sera nécessaire de développer les activités humaines en relation avec les dynamiques naturelles. Il importera de maintenir ou de rendre possible la compréhension des paysages. Tout projet d'aménagement devra aussi s'inscrire dans le respect de l'histoire des lieux, ce qui n'exclura pas de leur attribuer une nouvelle vocation. Dans certains cas, il s'avérera nécessaire de reconquérir des paysages jugés stratégiques et aptes à servir de référence, de prendre en compte les continuités écologiques dans les projets de territoire, de favoriser l'essor d'une Trame Verte et Bleue (TVB), de développer un urbanisme économe, un renouvellement des formes urbaines, avec une réduction de l'extension du bâti.

En proposant une restauration écologique des milieux dégradés (naturels, semi-naturels, industriels ou urbains) avec l'objectif d'y restaurer la biodiversité, le bon état écologique, un paysage de qualité ou un état disparu (milieu ouvert ou boisé, ou humide par exemple, etc.), l'outil Parc pourra se révéler un outil de gestion à la hauteur des défis qui pèsent dès aujourd'hui sur le territoire.



2. Un patrimoine culturel matériel et immatériel identitaire très marqué

Le patrimoine culturel du territoire apparaît très riche et très diversifié. Sa sauvegarde et sa valorisation s'imposent.

a. Un patrimoine riche et diversifié

- Un patrimoine reconnu

- 233 édifices sont protégés au titre des Monuments historiques. Ils se concentrent surtout dans les villes du territoire. Ces entités patrimoniales bénéficient de dispositifs complets et évolutifs de protection et de valorisation : secteur sauvegardé et labellisation Ville d'art et d'histoire à Dinard; secteur sauvegardé, labellisation Ville d'art et d'histoire et AVAP en cours d'étude à Dinan. Sur les lignes littorales et d'estuaires, les classements Monuments historiques se complètent par la protection de sites.

- Plusieurs communes ont obtenu des labellisations nationales et locales :

La commune de Saint-Suliac est détentrice du label « Les plus beaux villages de France » depuis 1999 ; la commune de Léhon détient le label « Petite cité de caractère de Bretagne » depuis 2004 ; Guenroc, Saint-Juvat, et Tréfumel ont obtenus le label « Commune du patrimoine rural en Bretagne ».

D'autres communes se distinguent sur le territoire : *Cancale*, « Site remarquable du goût » ; Saint-Samson-sur-Rance et La Vicomté-sur-Rance, labellisées « Escalade d'une rive à l'autre » ; *Cancale*, Dinard et Saint-Cast-le-Guildo, détentrices de la labellisation « Sensation Bretagne ».

- Un patrimoine maritime d'exception

Autour des centres urbains, c'est bien l'emprise des trois estuaires et l'articulation des paysages ruraux avec le domaine maritime qui marquent le territoire Rance-Côte d'Emeraude et impriment ses particularismes.

- De nombreuses installations portuaires maritimes et fluviales : cales, quais, architectures défensives, phares, sémaphores, installations commerciales...

- D'importantes architectures de défense de Vauban et de ses successeurs qui avaient pour objet de renforcer les défenses face aux envahisseurs : fort du Petit Bé, fort du Grand Bé, fort Harbour, fort National, fort de la Conchée, Fort La Latte... Les impressionnants et nombreux ouvrages du Mur de l'Atlantique ont constitué la version moderne de cette protection.

- Des malouinières, construites par les armateurs malouins dès le XVII^{ème} siècle, constituent des spécificités architecturales uniques liées à l'histoire de la Course. Trois cents de ces constructions jalonnaient l'arrière-pays du Clos Poullet, d'un bord à l'autre de la Rance, au plus fort de leur expansion, touchant presque toutes les couches sociales, de l'artisan aisé aux plus riches. Elles inspireront plus tard les premières maisons de villégiature.

- Des villas balnéaires, issues de la mode des bains de mer, disséminées le long de la côte. Elles sont autant de témoignages de la riche histoire du territoire.

- Des ouvrages de production d'énergie très variés : depuis le Moyen-Age jusqu'à la mise en service de l'usine marémotrice de la Rance en 1966, le territoire, profitant souvent d'un marnage exceptionnel, a toujours su produire une grande partie de l'énergie qui lui était nécessaire. C'est ainsi qu'il a accueilli la première concentration au monde de moulins à marée (18 moulins à marée recensés dont 14 sur la Rance, soit 13% du total des moulins à marée français, d'une rareté exceptionnelle, d'intérêt national voire international).

- Des activités économiques multiples à l'exploitation des ressources des océans (construction navale, corderie, production textile...), pêches, production de sel... et voies/outils de communication (routes, ponts, gués, canal...) sans oublier les activités variées liées au sport (voile, surf...) ou à la santé (balnéothérapie...).

- De nombreux vestiges archéologiques préservés

Le territoire recèle également des thématiques plus discrètes et plus diffuses, tout aussi identitaires, témoins d'une occupation humaine séculaire.

Le territoire est marqué par la densité des patrimoines préhistoriques et protohistoriques (23 monuments mégalithiques hors-sol dont 13 allées couvertes, 8 menhirs et 2 alignements de menhirs), par les vestiges de l'époque gal-

lo-romaine et par ceux de la période médiévale (cité de Dinan, château du Guildo...).

Le territoire offre une abondance de découvertes archéologiques issues des prospections sous-marines. C'est notamment l'histoire de la Cité d'Alet qui a bénéficié de ces travaux, mais aussi, parmi les nombreuses épaves qui jonchent les fonds marins de la Côte-d'Emeraude, les épaves de la Natière au large de Saint-Malo. Un programme de recherche se poursuit, en secteur maritime mais aussi fluvial.



Epave de la Natière, au large de Saint-Malo

- Une architecture rurale identitaire

Le patrimoine rural, d'intérêt régional se caractérise par son regroupement en hameaux le long des rias et des fleuves, et sur les plateaux bocagers, de maisons souvent mixtes (pêcheurs/agriculteurs, agriculteurs/tisserands...) bien représentées le long de la Rance et sur le secteur des faluns. L'organisation du bâti et les modalités d'alignement, (longères, cours fermées sur un ou deux côtés) très originales constituent une marque identitaire.

Les matériaux de caractère, issus des ressources locales (granite, granulite, schiste, grès rose, calcaires coquillers ou encore terre) marquent fortement ce bâti patrimonial, lui conservant un niveau d'authenticité fort.

b. Des architectures locales caractéristiques

L'architecture austère de Saint-Malo

La cité reconstruite sera une ville nouvelle fortement marquée par son histoire et non rebâtie à l'identique. Louis Arretche va d'abord reconstituer les quatre façades de la vieille ville afin de lui rendre sa silhouette d'origine et de «déterminer le gabarit du vaisseau», calé sur les profils de la cathédrale et des grands hôtels épargnés. A l'intérieur, on élargit les rues, on supprime les venelles. Ainsi cette trame viaire simplifiée, les règles d'implantation, la localisation des espaces constructibles et la présence des immeubles conservés laissent une liberté relative aux maîtres d'œuvre. L'îlot fermé traversé par des rues publiques desservant un système de larges cours centrales s'impose.

L'architecture de défense des forts Vauban

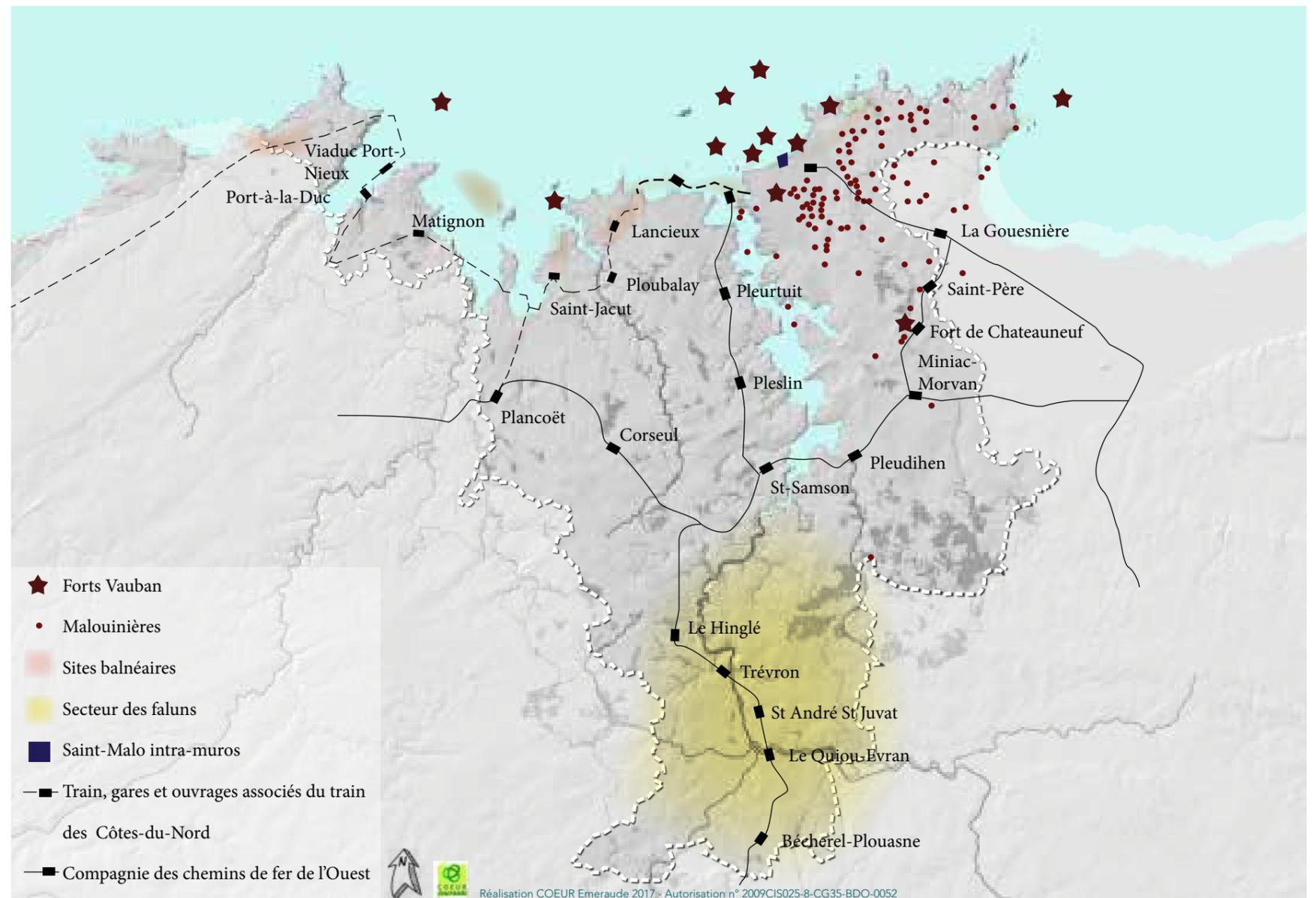
A la fin du XVII^{ème}, la guerre entre les Anglais, les Français et les Hollandais incite l'Etat à renforcer les défenses de la Cité Corsaire ainsi que de la côte Nord de la Manche. Louis XIV mandate l'Architecte Vauban pour mettre en oeuvre ces défenses, à l'architecture en étoile si particulière. Pour parfaire cette organisation défensive, Vauban construit au Sud de la presqu'île malouine, le Fort de Saint-Père.

L'architecture sobre des Malouinières

La prospérité de Saint-Malo (XV^{ème}-XVI^{ème}) a permis aux armateurs de faire fortune dans la guerre de course et dans le commerce avec les mers du Sud. Au XVII^{ème}, ceux-ci, souhaitant affirmer leur réussite et s'éloigner de la ville tout en restant assez proche, ont construit dans l'arrière Pays Malouin -le Clos Poulet- une série de résidences secondaires qui sont appelées «vide-bouteilles» lorsqu'elles sont de petite taille et «malouinières» de taille plus importante. La plupart de ces 300 bâtiments a été inspiré par les ingénieurs du roi de la fin du XVII^{ème} et a été construite entre 1680 et 1730 dans un rayon de 12 km autour de Saint-Malo.

Une architecture balnéaire ostentatoire

Au XIX^{ème} siècle, les évolutions issues par le mouvement hygiéniste font émerger la mode des bains de mer. Ainsi, on viendra au bord de la mer pour la santé et le repos, pour la villégiature et la contemplation de nouveaux paysages. Ce patrimoine balnéaire se singularise par un engouement pour une nouvelle tendance de l'architecture -l'éclectisme



Un territoire d'une grande richesse architecturale

architectural- qui offre une grande diversité de styles, de références historiques, de matériaux, de formes de toiture, de volume, d'éléments décoratifs, de couleurs sur une même construction. Les villas, généralement imposantes, utilisent les nouvelles techniques et nouveaux matériaux comme la brique, le fer, l'acier, le verre, le béton. Elles se donnent à voir.

L'architecture chaleureuse des faluns

L'architecture de ce secteur est caractérisée par l'emploi de la pierre calcaire, dite «pierre de jauge», en complément avec d'autres matériaux locaux comme la terre, le schiste et le granite. Même si le banc de calcaire coquillier reste très localisé (Tréfumel, Le Quiou, Saint-Juvat et Saint-André-des-Eaux), ses qualités remarquables, son aptitude à la taille et à la sculpture, lui ont valu d'être employé bien au-delà

du gisement géologique dans les éléments architecturaux comme les corniches, les lucarnes ou les souches de cheminées dans le bâti rural dès les XVI/XVII^{ème} siècles.

L'architecture ferroviaire de brique et de béton

Les premières lignes du réseau de chemin de fer d'intérêt local des Côtes du Nord seront réalisées au début du XX^{ème} siècle. L'ingénieur Louis Harel de la Noë souhaitera desservir en priorité le littoral alors en plein essor touristique. Aujourd'hui encore sur le territoire, certains ouvrages de la ligne métrique Saint-Brieuc - Saint-Briac sont encore lisibles dans le paysage : le viaduc de Port-Nieux, le long de la baie de la Fresnaye, la halte de Trécelin, la gare de Port à la Duc...



Habitat en terre, plaine des Faluns



Fort National, Saint Malo



Architecture des ingénieurs, malouinière de la Ville Bague



Architecture des sites balnéaires, Paramé



Architecture ferroviaire, gare art-déco de Dinan



Architecture de la ville reconstruite de Saint-Malo



Mosaïque de Odorico



Lucarne ouvragée dans le secteur des Faluns



Architecture des Ingénieurs



Villa balnéaire



Détail de charpente extérieure



5748. - Viaduc de PORT-NIKUX, près Malignon (C.-du-N.). - Longueur 208 m, hauteur 27 m. Construit pendant la Guerre

Viaduc du Nieux, Plévenon

c. Un territoire de culture, une terre de voyages

Nombreuses sont les expressions identitaires du territoire, souvent héritées de longues traditions.

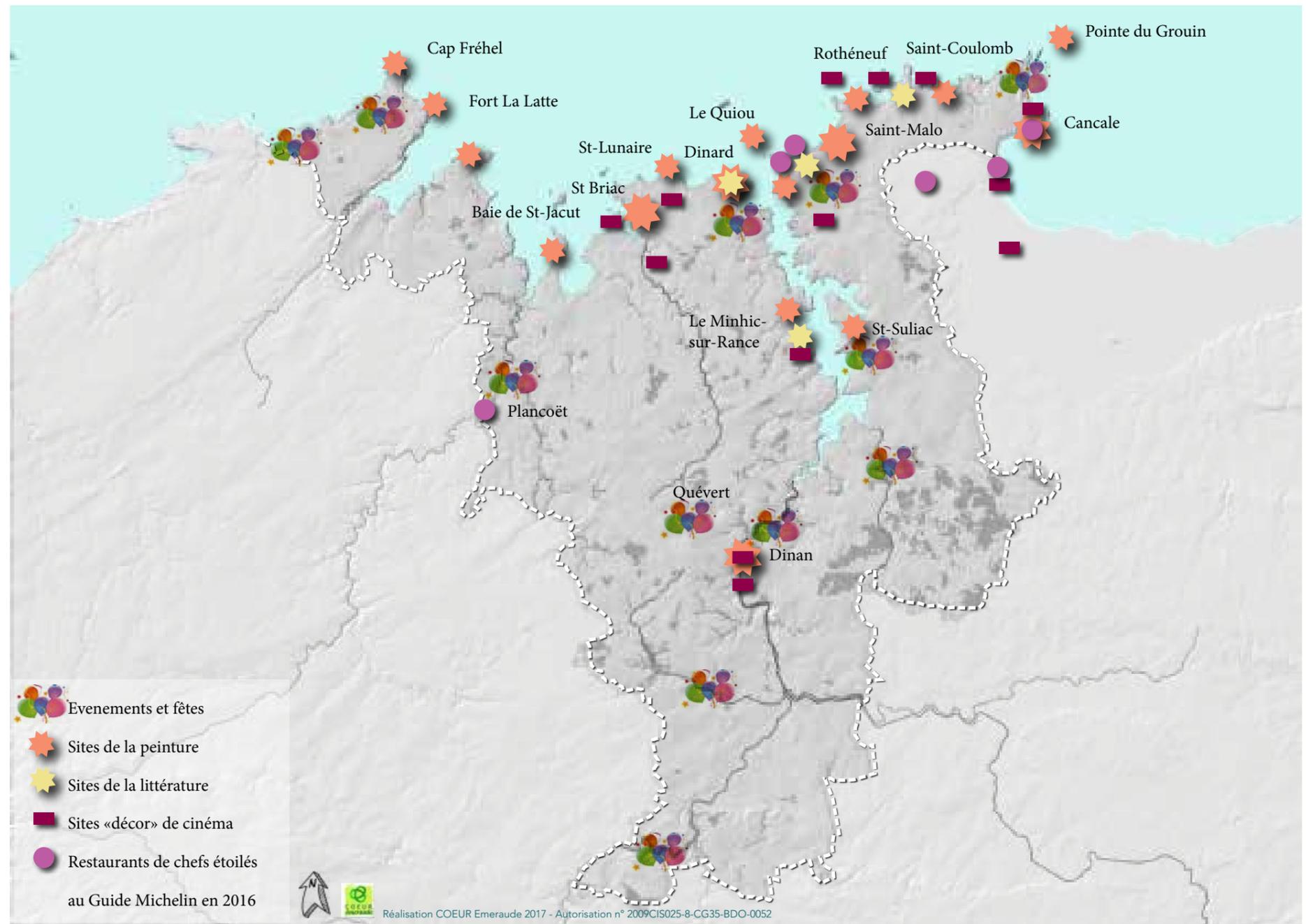
La plupart sont une nouvelle fois liées au caractère maritime du territoire. Ce sont les **fêtes**, depuis les pardons, souvent en hommage aux disparus sur les bans de Terre Neuve, jusqu'aux courses de doris et nombreuses courses au large (Route du Rhum, Fasnet...) ou régates qui animent la côte, toute l'année. Beaucoup d'autres événements ont trait aux patrimoines : Festival Etonnants Voyageurs de Saint-Malo, la Fête des Remparts de Dinan, le Festival du film britannique et le Festival international de musique de Dinard, la fête de la Pomme à Quévert...

Subsiste également la fascination exercée par les **capitaines corsaires** et les **armateurs de la « Course »** : René Duguay-Trouin et Robert Surcouf figurent parmi les grands noms. Tout comme les Terre-neuvas, les équipages des bateaux affrétés pour la Course provenaient des terres des bords de Rance et des terres intérieures.

Natifs du territoire, Jacques Cartier, découvreur du Nouveau Monde ou Jean-Baptiste Charcot, explorateur des régions antarctiques, ont contribué à faire de l'ensemble Rance-Côte d'Emeraude une « terre de découvreurs ».

Ce sont aussi les imaginaires des paysages créés par la multitude de **sculpteurs** (Armel Beauvils, Pierre Manoli, Emilienne Baudin...) ou de **peintres** de grands talents et de belles renommées (Auguste Renoir, Paul Gauguin, Paul Signac, Paul Sérusier, Emile Bernard, Pablo Picasso, Tsuguharu Foujita, Yvonne Jean-Haffen...) qui ont séjourné sur les côtes ou dans les terres, depuis plusieurs décennies : ils ont contribué à « façonner » une image de nombreux paysages du territoire, souvent exportée au-delà de ses frontières : ne dit-on pas que l'École de Pont-Aven est d'abord née en Côte d'Emeraude ?

Il en va de même de l'œuvre des **écrivains prestigieux**. Ainsi, tout au long des rivages et à l'intérieur des terres, plane l'ombre de Gargantua : selon Rabelais, son personnage aurait bouleversé tous les rochers de la côte pour ériger le grand-Bé ou bâtir les Pierres Sonnantes du Guildo. Rappelons également l'attachement de François-René de Chateaubriand à ce territoire. L'écrivain, qui a passé une



Une terre d'inspiration et de manifestations culturelles

partie de sa jeunesse à Plancoët, à Saint-Malo, mais aussi à Dinan, nous laisse des traces de son passage dans les éléments bâtis de notre territoire, sur terre comme en mer, comme en témoignent le château de Combourg, aux portes du territoire, ou son tombeau sur l'île malouine du Petit Bé. Mme de Sévigné, Honoré de Balzac, Victor Hugo, Gustave Flaubert, Colette, Robert William Service, Roger Verceil... ont décrit les paysages, l'atmosphère, les modes de vie et les traditions de la vie locale.

La langue galloise, ou gallo, malgré son érosion, reste une langue du quotidien. Elle se transmet par la littérature, les

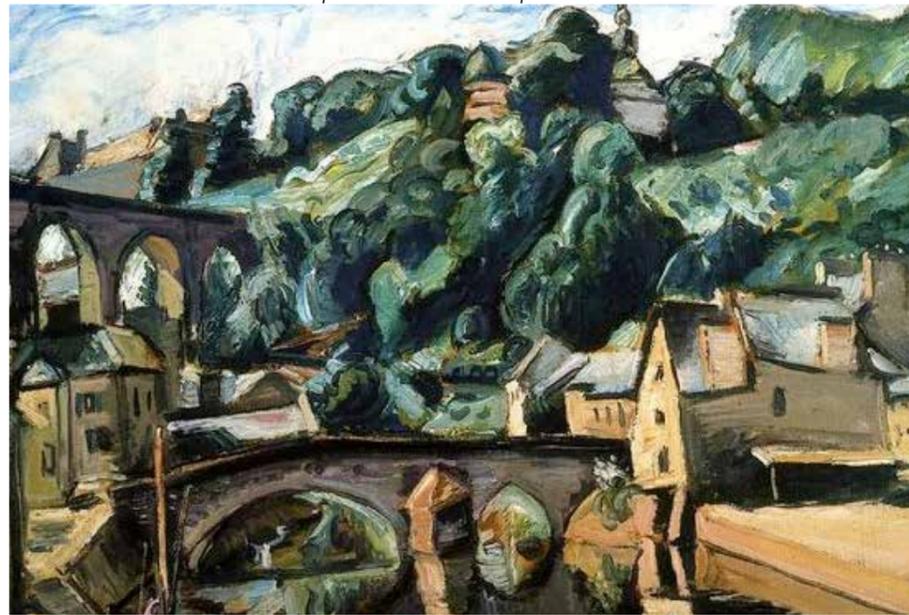
chants, les proverbes, et le festival annuel «Les Gallèseries» de Saint-Malo.

A l'image de la peinture et de la littérature, le « **septième art** » a trouvé depuis toujours une terre d'élection dans ce territoire qui a alimenté de nombreuses productions cinématographiques (Chabrol, Rohmer...).

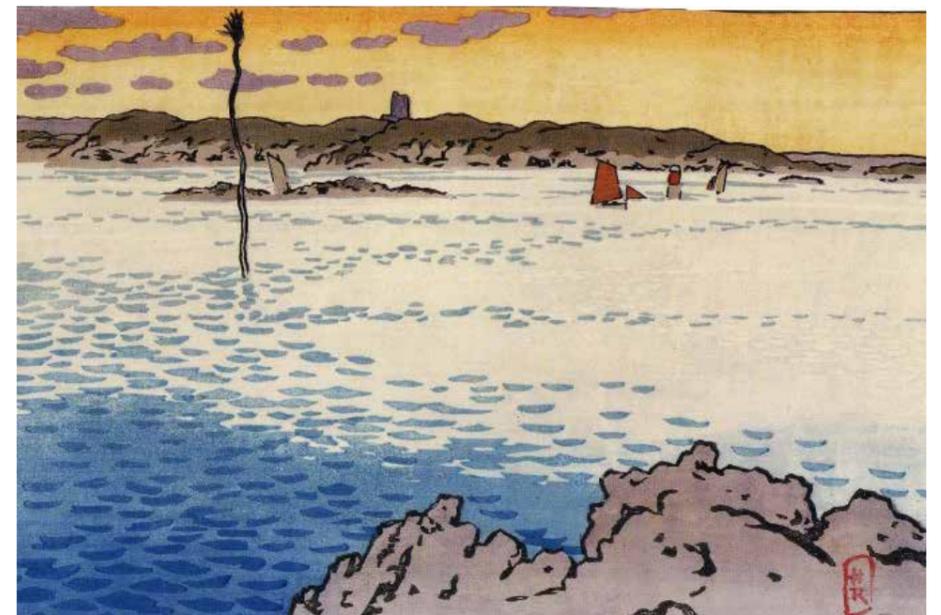
Le territoire se révèle aussi une terre de **gastronomie locale**, exprimant avec élégance le mariage entre les produits de la terre (crêpes, variétés locales de pommes et céréales, production cidricole...) et de la mer (poissons et crustacés).



Paul SIGNAC, *La croix du Marin* (Saint-Briac-sur-Mer)



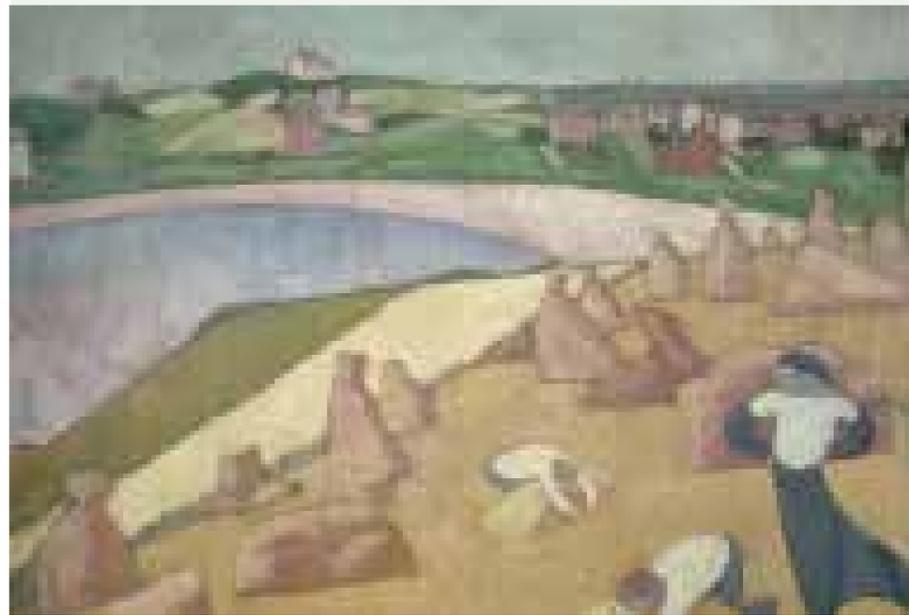
Emile OTHON FRIESZ, *vue de Dinan*



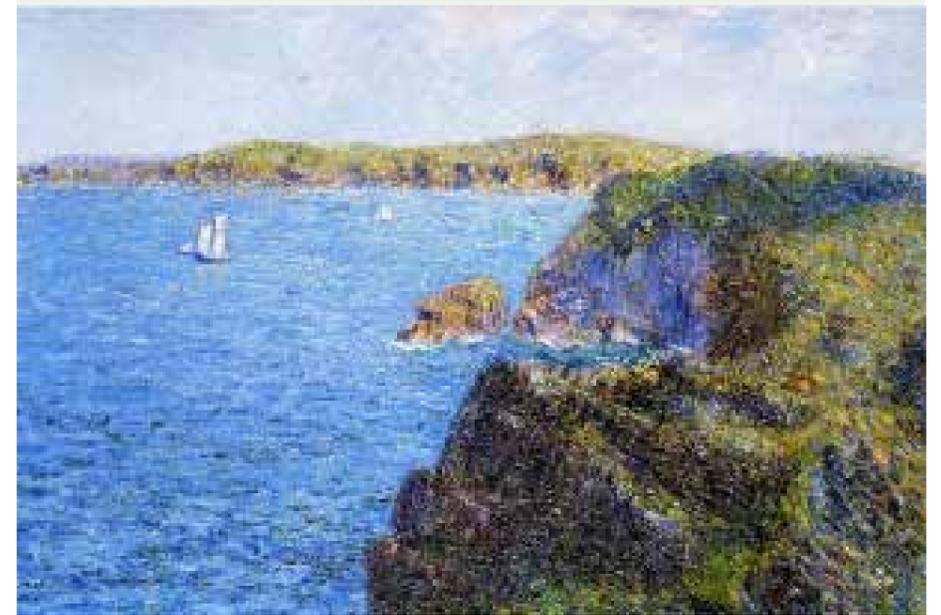
Henri RIVIERE, *les Ebihens* (Saint-Jacut-de-la-Mer)



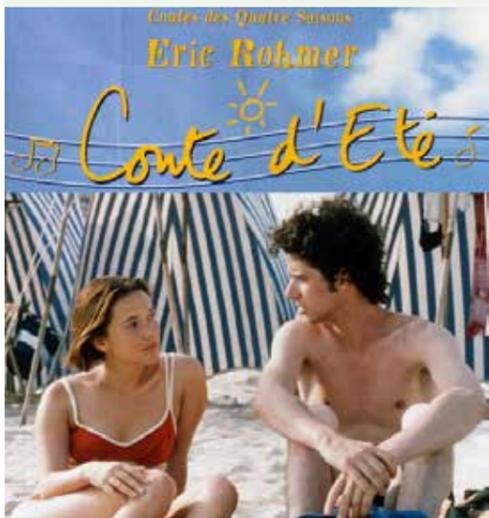
Pablo PICASSO, *Baigneuses jouant au ballon* (Dinard)



Emile BERNARD, *La moisson au bord de la mer* (Saint-Briac-sur-Mer)



Gustave LOISEAU, *Une crique à Sevignies* (Cap Fréhel, Plévenon)



«Contes d'été» d'Eric ROHMER et «Des vents contraires» de Jalil LESPERT. Au delà de leur fonction de décor, les paysages de la côte donnent vie aux personnages mis en scène.



Le tombeau de Chateaubriand sur le Grand Bé à Saint-Malo

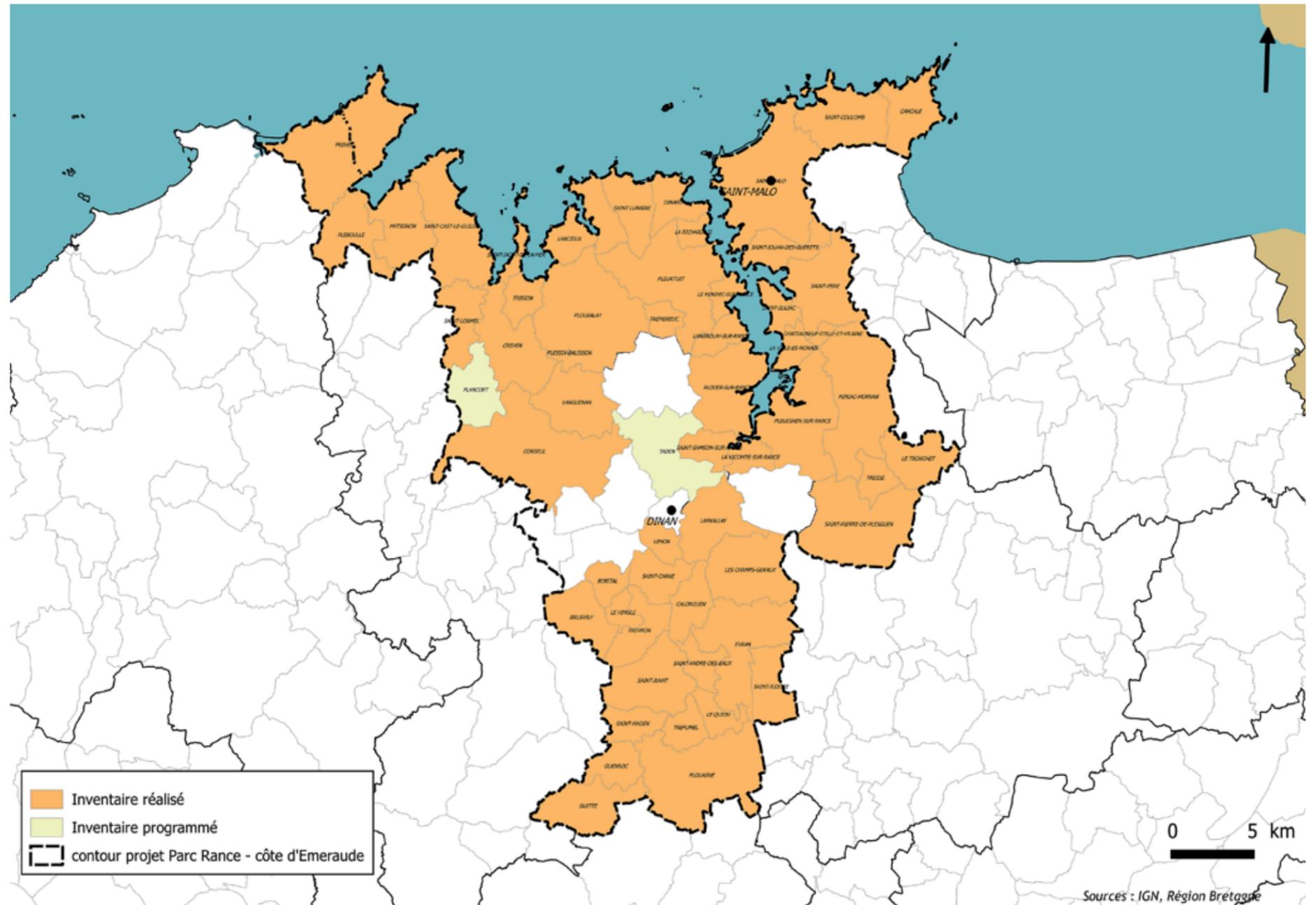


Gastronomie locale

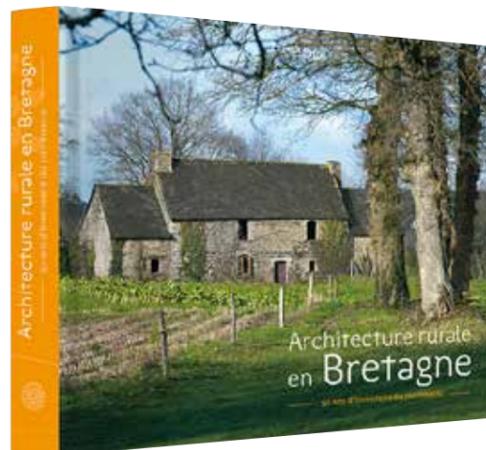
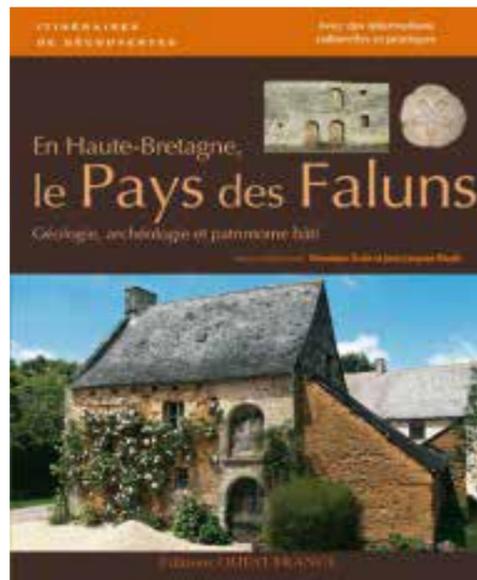
d. Un patrimoine à sauvegarder et à valoriser

Face aux risques que court ce patrimoine si riche et si diversifié (dégradation, pollution, « vandalisation », oubli...), les défis sont tout autant de sauvegarder ce patrimoine que de le gérer pour mieux le valoriser.

- Pour le Parc, il importera, au premier chef, de poursuivre la connaissance et le recensement de ces richesses (avec en premier lieu le Service de l'Inventaire de la Région Bretagne) et de recueillir et collecter les « mémoires ». Des actions devront être menées pour améliorer la connaissance du territoire par ses habitants et ses visiteurs, en s'appuyant notamment sur les réseaux et structures existants, ainsi que pour transmettre les savoir-faire locaux (notamment en matière de sauvegarde des vieux métiers). Il importera également de préserver le patrimoine bâti des dégradations du temps pour mieux le valoriser.
- En outre, il s'agira de contribuer, avec tous les acteurs concernés, à procurer une plus grande visibilité des manifestations si nombreuses organisées sur le territoire, mais encore souvent mal connues.
- Il importera aussi de faciliter l'accès aux diverses richesses culturelles du territoire, en développant des systèmes de « pass » permettant au plus grand nombre l'accès aux manifestations.
- Il s'agira enfin de favoriser les initiatives de conception et de diffusion de nouvelles actions culturelles innovantes. C'est déjà l'ambition des « maisons d'artistes » existantes (Dinan, Plessix-Balisson...) ou en projet.



Les communes inventoriées sur le territoire Rance Côte d'Emeraude



Publications du service de l'inventaire du patrimoine bâti de la Région Bretagne



Villa «les Roches brunes», Dinard



Moulin à marée du Prat, La Vicomté-sur-Rance



Château du Guildo, Créhen



Carrelet en bord de Rance



Château du Hac, Le Quiou



Architecture en pierre de Jauge, Tréfumel



Four à chaux, Dinan



Cour d'honneur domaine du Montmarin, Pleurtuit

C. Une dynamique territoriale fondée sur de nombreux réseaux d'acteurs

Alors que le territoire Rance-Côte d'Emeraude constitue un bassin de vie caractérisé par des activités humaines exploitant les ressources de la terre et de la mer, nombreuses sont les mutations qui constituent des défis pour l'essor de son système productif.

1. Un territoire pour les activités humaines

a. Un bassin de vie pour les habitants

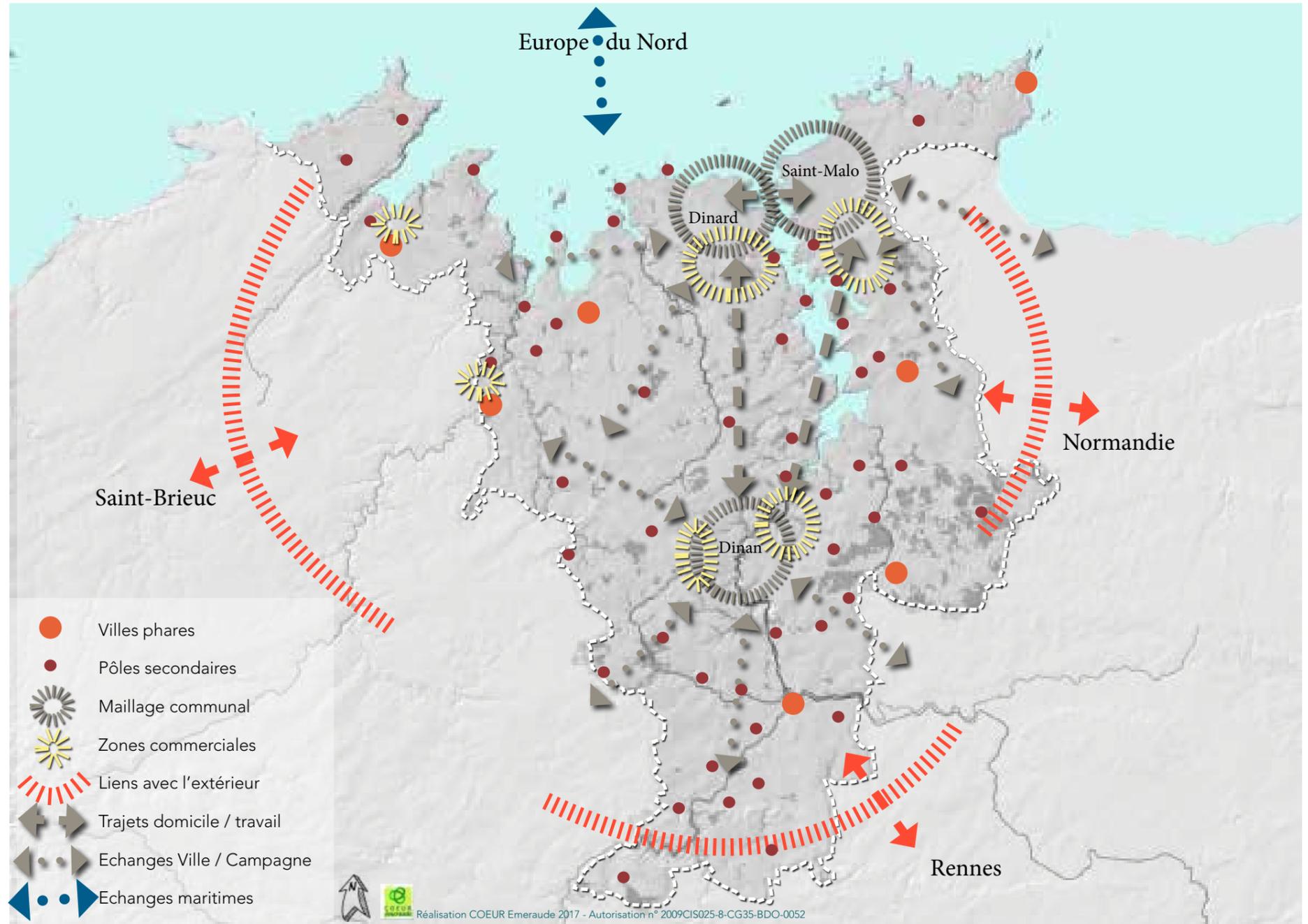
- **Sur le plan de l'organisation du marché du travail**, les bassins d'emploi des trois villes-phares sont fortement liés: Les navetteurs malouins résident largement dans la zone d'emploi de Dinan et réciproquement. Chaque jour, du fait de la déconnexion entre les lieux de travail et les lieux de résidence, 4900 habitants de la zone de Dinan traversent la Rance pour aller travailler à Saint-Malo, tandis que 2500 habitants font le chemin en sens inverse. La quasi-totalité des migrations quotidiennes, à partir ou vers l'une de ces trois villes-phares, se font en automobile (97,2% des cas), le reste en transport en commun ou autres moyens.

- **Sur le plan des relations villes/monde rural**, bien des clivages traditionnels s'estompent.

D'une part, la ville entre de plus en plus en campagne : alors que le monde agricole (et ses acteurs) devient minoritaire au sein du territoire et que l'économie du monde rural est de moins en moins agricole. De plus en plus de citadins choisissent d'habiter dans les nombreux bourgs ruraux du territoire (quitte à aller travailler en ville) : la majorité des territoires ruraux bénéficie ainsi fortement, et de façon accélérée, de l'économie du monde urbain.

De surcroît, un nombre croissant de résidents secondaires s'installent sur la côte ou à l'intérieur des terres, rénovant très souvent le patrimoine bâti traditionnel : les bourgs deviennent ainsi, et à la fois, des espaces de production, des lieux de résidence, de loisirs et de repos.

Ici, on peut difficilement parler de « désertification » du monde rural, en très grande partie à cause du retour des urbains.



Un territoire dynamique en réseau

Du fait de tous ces mouvements, la population du monde rural s'accroît, au point qu'elle est aujourd'hui aussi importante que dans les années 50 ! Entre les mondes urbains et le monde rural, on vit moins de rupture que de couture.

D'autre part, les villes accueillent de plus en plus de ruraux venant fréquenter les zones commerciales urbaines ou offrir les productions du terroir (multiplication des ventes

directes, développement des marchés, succès des Amap...). En outre, en ville se multiplient, les mini-productions agricoles et potagères de toutes sortes.

Enfin, en tous points du territoire, un nombre croissant de manifestations musicales, culturelles, sportives ou festives des plus diverses unissent, dans un même élan, les habitants des villes et les habitants des campagnes. Les associations, nombreuses sur le territoire, sont très actives.

b. La terre et la mer, comme socle de nombreuses activités économiques du territoire

- De tous temps, les activités économiques ont témoigné de l'importance de la mer et de la terre dans les orientations socio-économiques du territoire. Les relations entre les acteurs de la terre et ceux de la mer ont toujours été très puissantes. Les exemples offerts par l'histoire ne manquent pas où l'on voit (cf. supra) les paysans de l'intérieur devenir des marins partis pour la « grande pêche », ou des charpentiers des campagnes construire les navires de haute mer. L'histoire montre aussi combien les productions, qu'elles soient agricoles, textiles ou minières (carrières) trouvaient des débouchés grâce aux courants commerciaux maritimes.

- De nos jours, une grande partie des activités du territoire s'appuie sur les ressources locales : l'agriculture est toujours développée, (principalement élevage et maraîchage), avec une part croissante des productions biologiques, un développement des circuits courts et de la vente à la ferme. Toutefois, le poids de la population agricole représente 4% de la population active, avec 950 exploitations, tandis que les surfaces utiles diminuent et que l'artificialisation des sols progresse. Ces activités constituent toujours un élément important de l'image du territoire. Dans le même temps, l'industrie agro-alimentaire reste une marque forte, avec les biscuiteries, les laiteries, la transformation du porc et des volailles, la nutrition des plantes et des animaux, la production d'eau minérale, de cidres...

De leur côté, nombreuses sont les activités qui se développent en lien avec les ressources de la mer : construction navale, conchyliculture, algoculture, transports maritimes, tourisme balnéaire, nautisme, pêche professionnelle...

c. Un système productif diversifié

A côté des activités liées à l'exploitation des ressources du sol et de la mer, le système productif du territoire du projet de Parc reste marqué par quelques caractéristiques majeures :

- une très grande importance des activités dites tertiaires, qu'elles soient publiques (administration, enseignement, hôpitaux...) ou privées (tourisme, restauration, commerces...) puisqu'elles représentent 74% des emplois, contre 11% pour



Thalassothérapie de Dinard



Eaux de Plancoët

l'industrie (électronique, aéronautique, chimie, cosmétique, agro-alimentaire ...) et 8% pour le bâtiment et les travaux publics.

- une proportion de petites entreprises : malgré la présence de très grands groupes (Rouillier, Timac, Sabena, Seifel, Beaumanoir, Phytomer, Goemar, Comaboko, Raulic, Eaux de Plancoët...), le tissu économique se caractérise par une grande densité d'unités de faible dimension. 82% des établissements comptent moins de 10 salariés et seulement 10% sont des établissements de plus de 250 salariés.



Site industriel, Créhen



Pêche professionnelle

-une prédominance du « local » : alors que les activités tournées vers « l'exportation », c'est-à-dire au-delà des frontières du territoire du Parc, ne représentent que 30% des emplois, et que les activités des services publics en représentent 20%, les activités « présentes », c'est-à-dire celles dont les débouchés se situent à l'intérieur du périmètre, en représentent 50%. Leur importance est une des plus élevées de Bretagne, du fait de la présence des activités de restauration, de la construction, de l'hôtellerie, des commerces... L'essor du tourisme explique aussi largement cette prédominance.



Activité conchylicole



Activité agricole

d. Un territoire touristique clairement identifié

Le territoire de projet du Parc se confond avec le bassin de fréquentation touristique Rance-Emeraude, identifié par le Conseil régional. Il s'intègre dans la destination touristique régionale « Saint-Malo / Baie du Mont Saint-Michel » et constitue une porte d'entrée vers la Bretagne intérieure comme vers le littoral nord de la région. Chaque année, ce sont des milliers de touristes qui viennent découvrir le secteur. Dinan et Saint-Malo attirent à elles seules 155 000 et 360 000 visiteurs par an. Les sites naturels de la pointe du Grouin à Cancale et du Cap Fréhel à Plévenon sont également très fréquentés (respectivement 147 900 et 468 000 visiteurs entre avril et août 2016). Les acteurs institutionnels du tourisme, structures facilitatrices, s'organisent au sein de cette destination pour œuvrer ensemble à la promotion de leur territoire.

e. Une dynamique territoriale animée par de puissants réseaux d'acteurs

D'intenses réseaux d'acteurs de toutes sortes unissent les forces du territoire.



- Traditionnellement, les pays de Dinan et de Saint-Malo ont toujours été fortement liés, partageant des fonctions complémentaires. **Sur les plans administratifs, judiciaires et hospitaliers**, bon nombre de fonctions sont partagées et réparties à l'échelle du territoire Rance-Côte d'Emeraude. A titre d'exemple, citons le barreau d'avocats Saint-Malo-Dinan, ou encore la Communauté hospitalière de territoire Rance Emeraude, qui regroupe le CH de Saint-Malo, le CH des Prés Bosgers à Cancale et le CH René Pléven à Dinan.

- **Côté presse locale**, le « Pays Malouin » (35) et le « Petit Bleu » (22), prolongements d'un unique journal aujourd'hui disparu titré « L'Union malouine et dinannaise », collaborent fréquemment à l'occasion de parutions de numéros communs, notamment en période estivale.

Les manifestations culturelles du territoire sont relayées par Agendaou. fr, site de l'évènementiel en Côte d'Emeraude et Pays de Rance.



Carte touristique Terres Emeraude

- Des complémentarités entre les **réseaux de transports** collectifs des deux départements sont également mises en place (réseaux de bus Illenoo et Tibus par exemple). Une expérimentation de réouverture d'une liaison directe en train Saint-Malo/Dinan existe même, à l'initiative de l'association ferroviaire Bretagne Nord.



- Par ailleurs, **sur le plan de l'animation économique**, outre les collaborations entre les diverses antennes des Chambres de commerce, il faut citer le Club des Entreprises du Pays de Rance qui compte 150 adhérents sur l'ensemble du territoire Dinan-Dinard-Saint-Malo. Représentatif des entreprises du bassin économique de la Rance, le CEPR a une vraie légitimité pour initier des actions de développement économique et d'image du territoire. Il contribue à l'union des chefs d'entreprises et à l'analyse de leurs problèmes dans une perspective unique...



Un groupement d'employeurs s'est même développé sur ce territoire - l'association Atout Pays de Rance -, révélant de nouveau ce territoire vécu.



D'autres revendiquent leur territoire d'action comme étant le « Pays de Rance », comme la SCIC Energies Renouvelables Pays de Rance.

Dans le même temps, se sont multipliées les initiatives en faveur de l'exploitation en commun de certaines ressources du territoire (comme les marnes de la Rance ou les algues du littoral) ou encore de la récupération des coproduits des uns afin qu'ils deviennent des ressources pour les autres dans le cadre de l'économie circulaire.

Enfin, nombreuses sont les collaborations entre les entreprises implantées sur le site de Saint-Malo Atalante ainsi que les relations entre **les centres de recherche** (tel le Cresco, à Dinard, réunissant des laboratoires du Muséum d'histoire naturelle et d'Ifremer) et les entreprises du territoire. La création d'une antenne de la « French Tech » à Saint-Malo contribuera à la production de nouveaux savoirs. Il en va de même des rapports étroits qu'entretient le système éducatif (et notamment l'IUT, les centres universitaires et de formation publics ou privés) avec tout le secteur des entreprises du territoire.

2. Des mutations et des défis

Alors que le système socio-économique du territoire du projet de Parc se heurte à plusieurs séries de difficultés (montée du chômage, ralentissement du rythme de croissance, remise en cause du système agricole, restructurations d'activités, problèmes liés à l'essor des pêches...), de nombreuses mutations vont peser sur l'avenir de celui-ci et lui lancer plusieurs défis.

a. Changements d'ère

Le territoire se trouve face à plusieurs types de mutations, voire de ruptures, qui vont créer des conditions nouvelles d'évolution : outre les pressions démographiques et un vieillissement de la population, celui-ci va se trouver confronté :

- à une ouverture croissante des économies, notamment à des modifications des règles de la politique agricole commune,
- à l'essor de nouvelles technologies qui vont transformer les processus productifs et les produits ;
- à des changements des modes d'organisation territoriale, avec la création de nouveaux découpages institutionnels (communautés de communes, communes nouvelles...), la remise en cause des Pays, le renforcement de la décentralisation et la mise en place de schémas régionaux.

b. De nouveaux défis

Ceux-ci sont lancés en permanence, sur plusieurs plans :

- **Sur le plan économique**, les mutations à l'œuvre devront conduire à répondre à de nouveaux défis :

renforcer la compétitivité des systèmes productifs confrontés à des concurrences accrues, notamment en favorisant l'essor des nouvelles technologies (numérique, bio-technologies...) et en se rapprochant des lieux « producteurs de savoirs ».

- de plus, favoriser une plus grande diversification du territoire, en suscitant l'arrivée d'activités nouvelles ou en favorisant l'essor et/ou la mutation d'activités en place.

- ensuite, développer encore plus la valorisation des produits de la terre et de la mer, grâce à des savoir-faire basés sur l'innovation et le renforcement des compétences

- en outre, soutenir les systèmes d'exploitation agricole, notamment ceux qui sont les plus respectueux des milieux naturels, de l'eau et des paysages.



Usine marémotrice de la Rance

- promouvoir aussi de nouvelles sources d'énergies renouvelables.
- aider encore au développement d'une économie circulaire.
- enfin, valoriser les patrimoines culturels et promouvoir une offre touristique durable et créatrice de produits originaux.

- **Sur le plan social**, encourager le développement d'une éco-citoyenneté ; soutenir une plus grande implication des habitants du périmètre dans la vie locale ; aider les communes dans l'accueil des nouveaux arrivants.

- **Sur le plan de l'aménagement du territoire**, promouvoir l'essor (et une meilleure répartition) des services aux ménages, notamment en faveur de la petite enfance et

des personnes âgées. En outre, inciter à la rénovation des centres-bourgs et des commerces de proximité. Enfin, favoriser les mobilités douces (pistes cyclables parcourant l'ensemble du territoire, chemins de randonnée coordonnés...).

- **Sur le plan de la gouvernance**, faciliter l'interconnexion des réseaux économiques (entre producteurs, formateurs et chercheurs), à l'intérieur du territoire et avec les territoires extérieurs (notamment la technopole rennais). De plus, dans ce territoire porteur de stratégies, il importe de rapprocher les divers projets de développement (SCOT, PLUI...) et de les mettre en cohérence...

III. Une charte pour notre territoire

Un projet de Charte du territoire exprime la mobilisation des forces vives autour d'un axe de développement qui protège et valorise ses patrimoines naturels, paysagers et culturels. Elaborée à l'issue d'une démarche mobilisatrice, elle est un ensemble d'ambitions partagées qui se déclinent en une suite de mesures.

A. Une démarche mobilisatrice

- Le projet de création d'un Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude s'inscrit dans une démarche volontaire, initiée en 2008 par l'association « Comité opérationnel des élus et usagers de la Rance » (COEUR), devenue COEUR Emeraude. Il est une politique du Conseil régional de Bretagne.

- Le projet de Charte, **c'est le résultat d'une démarche participative** ; elle est l'expression d'ambitions d'acteurs publics : Région, Départements, Communes, Communautés de communes et d'agglomération, établissements publics divers, syndicats mixtes, institutions consulaires... A côté de l'Etat, et à partir de leurs responsabilités et de leurs compétences, ils s'engagent, de façon concrète, par leur signature, à mettre en œuvre les orientations nécessaires retenues pour atteindre un objectif de développement durable. Ce projet de charte est aussi l'ambition d'acteurs privés (organismes professionnels, entreprises, associations, populations...) qui concourent à l'essor du territoire.

Groupes de travail, commissions, réunions avec les acteurs économiques et sociaux, ateliers citoyens, réunions publiques, expertises d'un Conseil scientifique et prospectif... ont permis l'élaboration de ce projet qui entend répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques que ce territoire doit relever. Plusieurs actions de préfiguration ont d'ailleurs déjà été entreprises par l'association COEUR Emeraude.

- Le projet de Charte **c'est la convergence des initiatives des partenaires autour d'une stratégie commune**. Il constitue une véritable plus-value pour le territoire.

Ce projet n'entend pas se substituer aux fonctions des divers acteurs de ce territoire ; il se veut être un incitateur et un coordinateur de toutes les actions qui, au sein du territoire, participent à l'élaboration d'un développement prenant en compte les diverses facettes de l'environnement.

- Le projet de Charte, **c'est l'expression d'un territoire solidaire**. Il s'inscrit dans le respect des règles juridiques existantes et ne comporte l'édiction d'aucune règle normative nouvelle. Il existe un rapport d'équivalence entre la charte du projet de Parc et un Agenda 21. Dans le cadre des dispositions normatives existantes, ce projet s'est construit en parfait accord avec les projets de Pays, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) des Communauté d'agglomération de Saint-Malo et de Dinan et les trois SAGE en vigueur sur le territoire.

Un Syndicat mixte du Parc, composé d'élus locaux et assisté d'instances consultatives, sera mis en place. Lieu d'échanges et de réflexion, mais aussi structure de sensibilisation et de propositions, il soutiendra, coordonnera et impulsera les actions de tous les partenaires du territoire autour du projet ainsi élaboré. Il proposera des expérimentations et des actions innovantes. Il mettra en place des outils de suivi permanent et d'évaluation des actions menées au sein du territoire.

B. Des ambitions partagées

Le projet de Parc a été construit à partir de l'élaboration de fiches techniques détaillant les caractéristiques patrimoniales du territoire, d'un diagnostic des atouts, des faiblesses et des défis lancés à celui-ci, ainsi que d'une vision prospective. Un Plan de Parc spatialise les diverses ambitions et actions envisagées.

L'ensemble de ces ambitions s'articule autour de trois axes qui se déclinent en orientations puis en mesures concrètes. Le projet de Charte précise les rôles de chaque acteur (Syndicat mixte de Parc, communes et EPCI, Départements, Région, Etat) dans la réalisation de chaque mesure.

L'AXE 1, veiller sur notre terre d'Emeraude,

propose des orientations et des mesures précises pour préserver, restaurer et valoriser les patrimoines du territoire : prendre en compte les continuités écologiques, sauvegarder les espaces maritimes et gérer les sédiments ; préserver les milieux aquatiques et leurs richesses naturelles, ainsi que les espaces agricoles ; reconstruire les bocages ; garantir la qualité des paysages ; développer la place de la nature en milieu urbain ; promouvoir un habitat durable et assurer les conditions de la mixité urbaine, sociale et générationnelle ; sauvegarder et gérer le patrimoine matériel et immatériel ; mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue...

L'AXE 2, affirmer nos valeurs,

présente des orientations pour soutenir un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains et créateur d'emplois. Cela implique de soutenir un développement durable des activités de l'agriculture et de l'économie de la mer ; de renforcer l'attractivité du territoire et de valoriser ses produits ; de développer (et d'organiser) les services, en anticipant les conséquences de la croissance démographique ; de conforter le tourisme durable et les activités de découverte des patrimoines ; de développer les circulations douces (pistes cyclables...) ; de mener une politique de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ; de sauvegarder les commerces en centre-bourgs ; d'engager les entreprises dans la voie d'une économie circulaire et de favoriser l'éco-conception ; d'encourager les économies d'énergie et de développer les productions d'énergies renouvelables...

L'AXE 3, renforcer les solidarités,

propose des orientations pour vivre ensemble et partager cette identité « terre-mer » : valoriser le dynamisme local en faisant mieux connaître la qualité de ses patrimoines ; sensibiliser d'avantage les habitants aux enjeux environnementaux ; encourager la vitalité culturelle et soutenir la création artistique valorisant les patrimoines ; donner plus de visibilité aux manifestations culturelles ; renforcer les coopérations entre les acteurs du territoire et les coopérations avec les territoires voisins, nationaux et internationaux...

Les membres du Conseil Scientifique et Prospectif

Président : **Yves MORVAN** - Economie - Professeur émérite Université de Rennes 1 - Ancien Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne

Vice-Président : **Eric FEUNTEUN** - Biologie marine - Professeur, chef d'équipe MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle - Directeur du CRESCO Dinard (Centre de recherche, d'enseignement et de culture scientifique sur les systèmes côtiers) réunissant MNHN et IFREMER.

Bernard CLEMENT - Ecosystèmes - Biodiversité - évolution - Maître de conférences, Université de Rennes 1, laboratoire ECOBIO UMR 6553

Nadia DUPONT - Hydrologie - Politiques publiques de l'eau – Directrice du Département de géographie - Maître de conférences UMR 6590 ESO Université de Rennes 2

Sylvain GUILLOU - Modélisation hydrodynamique - Maître de conférences, LUSAC, Cherbourg

Nathalie HERVE-FOURNEREAU - Droit de l'Environnement européen, juriste, chargée de recherche Université de Rennes 1.

Pierre JEGOUZO - Géologie - Maître de conférences Université de Rennes 1, Vice-Président de la Société géologique et minéralogique de Bretagne

Laurence LE DU-BLAYO - Paysage, géographie - Maître de conférences en géographie - UMR 6590 ESO, Université Rennes 2

Philippe LE GOFFE - Economie de l'environnement, des ressources naturelles et de l'agriculture, Professeur Agro-campus Ouest (UMR 1302 SMART) Rennes

Maogan CHAIGNEAU-NORMAND - Histoire de l'architecture contemporaine et patrimoine bâti - Maître de conférences Université de Rennes 2, Département Histoire de l'Art et archéologie, Equipe d'accueil 1279 Histoire et critique des arts

Jean-Jacques RIOULT - Patrimoine bâti – Service de l'Inventaire du Patrimoine - Conseil régional de Bretagne

Françoise ROZE - Ecologie - Maître de conférences Université Rennes 1

Raymonde SECHET - Géographie sociale, territorialisation des politiques publiques (emploi, santé, formation) - Professeure émérite Université Rennes 2. Présidente du Comité départemental de la Fédération française de randonnée pédestre.

Loïc-René VILBERT - Histoire, ethnologie et culture régionale – Directeur, fondateur de la revue « Pays de Dinan » (également directeur de la bibliothèque de la ville de Dinan)

